

Au fil de l'eau ...

Informations municipales



Décembre 2021



SOMMAIRE



EDITO DU MAIRE	3
Infos municipales	
Travaux église	4
Travaux école	5
Produits dérivés / Dématérialisation urbanisme	6
PLUi	7
Elections 2022 / Modification horaires mairie	8
Aidants Connect	9
L'isabelle s'accroche !	10 - 11
Marché hebdomadaire / Conclusions de PACS	12
Recensement population 2022	13
Nettoyage Rocher de Valmy avec la 1 ^{ère} CTD / Commémoration de Valmy	14
Vœux du maire / Repas des aînés / Agenda	15
Loupiotes en forêt	16
Déchets verts en forêt / Départ en retraite	17
Brèves	
Interview du Capitaine Océane DANEZ de la 1 ^{ère} CTD	18-19
Recensement citoyen	19
Nouvelles activités économiques	20-21
Histoire du village	
Un drame en 1689	22
Prévention	
Pneus neige	23
Les dangers du monoxyde de carbone / Lutte	24
Vols et cambriolages	25
Enfance et jeunesse	
CP.B : Le jardin et les 5 sens	25
CE1 : Spectacle de cirque	26
Calendrier collecte déchets Aveney	27-28

Calendrier collecte déchets Avanne	29-30
CE2 : Rencontre avec la lauréate du livre en boucle	31
CE2 : Le cirque / CM1 : Le recycl'article	32
CM2 : Enquête	33
Périscolaire : compostage, accueil de loisirs.	33-34
Salle des jeunes : séjour aventure, accueil jeunes, sortie europa-park, séjour ski.	35-36
Manifestations passées	
Les belles carrosseries	37
Sur les pas des Beatles / Contre ZU'T	38
Rencontre avec Delphine COULIN / Concert Brassens, La fontaine et les autres	39
11 novembre / Exposition artisanale	40
Manifestations à venir	
Nuit de la lecture / Exposition de printemps	41
Sortie nature : les oiseaux en forêt	42
Associations du village	
Gym Form' Avanne-Aveney	42
Relais petite enfance /LASCAR	43
Nos Petits Loups	44
Conseils municipaux	
Compte-rendu du 09 septembre 2021	45 - 46
Compte-rendu du 14 octobre 2021	47 - 48
Compte rendu du 15 novembre 2021	49 à 51
Un coin de lecture	52
Un moment de détente	53 -54
Etat civil	55

Photo de couverture en bas à droite : LIETTA Martine

Comité de rédaction : Laurent DELMOTTE, Danièle BRIOT, Sylvia ESSERT, Laurence MALBRANQUE, Melinda PHILIPPE, Céline SEQUEIRA, France-Hélène ALIX, Jean Paul ARENA, Nary ROSSI, Elinda KIM.

Directeur de la publication : Marie-Jeanne BERNABEU



EDITO



Les meilleurs moments de l'année 2021 sont à retenir, non sans oublier celles et ceux qui nous ont quittés.

C'est pour moi, une richesse de pouvoir être présente à vos côtés, échanger, comprendre vos préoccupations, sans pour autant pouvoir agir comme je le souhaiterais tant sont vos demandes, vos attentes de changement.

2022 sera consacrée à vous écouter, vous lire, surtout répondre à vos nombreux e-mails... et être plus disponible pour agir, entreprendre, réussir, construire...

Prendre des décisions en respectant les normes environnementales en adéquation avec l'objectif de se diriger vers une transition écologique pour notre commune.

Gérer avec rigueur les finances publiques, argent issu de nos impôts que nous devons utiliser au mieux.

Je remercie les conseillers, les associations, les enseignants et les personnalités de nous offrir quelques instants de lecture en matérialisant ici diverses informations, souvenirs et projets à venir.

Un tout petit récapitulatif pèle-mêle de l'année passée :

- Déménagement de la micro-crèche,
- Fin des travaux de la rénovation intérieure de l'église Saint Vincent,
- Réception du lotissement Néolia, dans l'attente des constructions individuelles,
- Concerts des Bœufs Attelés, Contrez'ut, hommage à Georges Brassens ,
- Mardi des rives - Les livres dans la boucle - Trail des forts en partenariat avec Grand Besançon Métropole,
- Exposition d'artisanat d'art,
- Rassemblement des voitures anciennes,
- Marché du jeudi,
- Restauration des mares de la forêt communale,
- Deux accidents malheureux qui ont coûté la vie à deux jeunes .

Le bulletin municipal est une nouvelle et belle occasion de m'adresser à vous en cette fin d'année, les traditionnelles fêtes de fin d'année vont venir rythmer les jours à venir. Elles sont synonymes de convivialité, de joies, de bonheur, de retrouvailles avec nos proches.

Une pensée particulière à celles et ceux qui sont seuls, malades.

Bonnes fêtes de fin d'année et surtout prenez soin de vous !

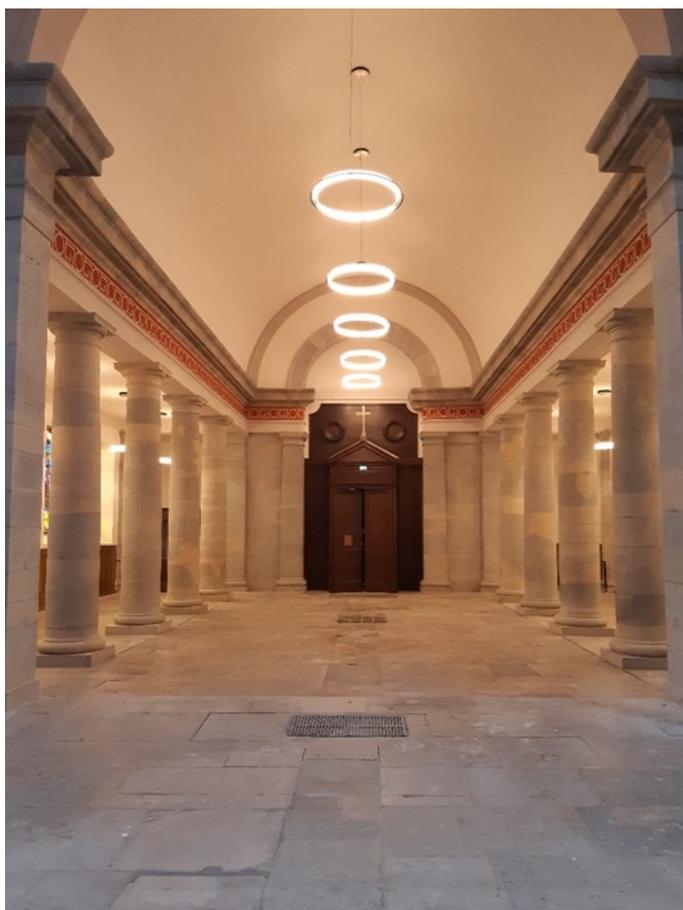


Le Maire,
Marie-Jeanne BERNABEU



Fin des Travaux de l'Église Saint Vincent d'Avanne-Aveney

Comme il était annoncé dans le bulletin municipal d'avril 2021, le planning général des travaux de la 2^{ème} tranche a été respecté au jour près et ceci malgré tous les aléas de la covid. Les travaux se sont terminés fin août. La réception définitive en présence de tous les corps de métiers intervenants a eu lieu le mardi 7 septembre 2021. Ce qui nous a permis le 19 septembre lors la journée du patrimoine d'accueillir une cinquantaine de visiteurs.



Après la réception des travaux, c'est maintenant à l'équipe paroissiale de s'occuper de l'aménagement intérieur. La tranche 2 réceptionnée, il reste cependant quelques travaux de finition (des sacristies) et de restauration (les deux retables) à la charge de la commune. Les retables font l'objet d'une procédure de protection au titre du patrimoine historique auprès de la DRAC.

Les travaux d'été au groupe scolaire

Depuis le 6 juillet, les entreprises sont à l'œuvre dans l'école du Pont Bleu, où des travaux ont été commandés, avec pour objectif une livraison avant la rentrée scolaire.

Les élèves et les enseignantes ont beau avoir "déserté" les couloirs de l'école depuis quelques semaines déjà pour profiter de vacances – amplement – méritées, ce n'est pas pour autant qu'il n'y a pas de vie dans le bâtiment.

A l'intérieur, les ouvriers missionnés par la commune, en lien avec le service éducation, s'affairent. Ils ne disposent que de quelques semaines : sept cette année, pour réaliser les travaux demandés.

Peau neuve

Trois salles de primaires ont été rénovées depuis le 6 juillet, date de démarrage des vacances. Les classes ont été vidées, et le matériel entreposé dans les couloirs pour permettre la réalisation des travaux commandés. Les peintures des trois salles de classe sont entièrement refaites par les employés municipaux, ainsi que la totalité des sols souples par un prestataire de la commune.

Le choix des différents coloris des peintures et des sols ont été réalisés par chaque enseignant des classes de CP, CE1, CE2.

Mais la « grosse opération » de l'été réside en la rénovation de la totalité des sanitaires des maternelles par une entreprise extérieure.



Réfection de la cour de l'école en enrobé

Mise en place de trois bancs et de plusieurs jeux thermocollés dans la cour des maternelles par des personnes en réinsertion.





Les articles de la boutique de la commune sont visibles en mairie et sur le marché hebdomadaire.

Dématérialisation des documents

Construction – Travaux – Rénovation - Aménagement

Dossiers d'urbanisme : en ligne au 1^{er} décembre 2021

Déclaration préalable de travaux, permis de construire, permis d'aménager, certificats d'urbanisme... **dès le 1^{er} décembre 2021**, il sera possible de déposer ces dossiers d'urbanisme en ligne sur grandbesancon.fr/gnau pour toutes les communes de Grand Besançon Métropole. Jusqu'à présent, il était nécessaire de remplir des dossiers papier avant de les déposer en mairie.

La **dématérialisation** offre un service plus souple, accessible en permanence, sécurisé, permettant de faire des économies puisque aucune impression n'est nécessaire. L'utilisateur est guidé en ligne, en cas d'éventuelles erreurs. Enfin, l'état du dossier est mis à jour automatiquement, ce qui permet de suivre son avancement pas à pas.

Guichet numérique des autorisations d'urbanisme

Plus simple, plus rapide, accessible !

D'un clic, réalisez toutes vos démarches en ligne.

Construction nouvelle ou extension, ravalement ou modification de façade, changement de fenêtres, pose de clôture, abri de jardin, piscine... Tous ces travaux doivent être autorisés avant d'être entrepris.
Pour cela, rendez-vous sur

grandbesancon.fr/gnau

Grand Besançon Métropole

Créer votre compte sur : grandbesancon.fr/gnau

PLUi

Le projet **PLUi** est un projet de territoire au Plan Local d'Urbanisme intercommunal qui regroupe les 68 communes du Grand Besançon Métropole (GBM).

Aujourd'hui le **PLUi** identifie les zones à développer, à préserver et fixe les règles (hauteur, recul, aspect extérieur, etc.) qui guideront les habitants quand ils déposeront un permis de construire.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021

2021

Diagnostic stratégique du territoire

Diagnostic stratégique

3 Sessions en comité de secteur

Pour la commune d'Avanne-Aveney

Commission 6, secteur Sud-Ouest

2022

Débat sur le projet d'aménagement et de développement durable (PADD)

Juin 2021:

Rendre le territoire attractif via le **PLUi**.

2023

Présentation du projet de zonage, de règlement et des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

Septembre 2021:

Le **PLUi** garant de la cohésion et de la proximité.

2024

Arrêt du projet de PLUi, consultation des PPA et enquête publique

Décembre 2021:

Le **PLUi** en faveur d'un cadre de vie sain et résilient.

2025

Approbation du PLUi et entrée en vigueur

Elections 2022

Les élections présidentielles se dérouleront les **dimanches 10 et 24 avril 2022.**

Fin des inscriptions sur les listes électorales : **vendredi 04 mars 2022.**

⇒ **Inscription en mairie ou sur internet :**

- Inscription via le site : www.service-public.fr,
- Ou remplir le CERFA n°12669*01 (téléchargeable sur internet), disponible en mairie.

Vous devez vous munir d'un justificatif de domicile et de la photocopie d'un titre d'identité.

Tous les électeurs ainsi que les nouveaux habitants et les jeunes inscrits d'office (18 ans) recevront leur carte d'électeur fin février, début mars 2022.

⇒ **Procuration :**

Depuis le 6 avril 2021, il est désormais possible de remplir une demande de procuration en ligne sur le site **maprocuration.gouv.fr**.

Complémentaire de la procédure papier (via un formulaire CERFA), ce nouveau service constitue une première étape vers la dématérialisation des procurations électorales.

« Maprocuration » permet un traitement numérique de la demande de procuration électorale. Si l'électeur mandant doit toujours se déplacer physiquement au commissariat ou à la gendarmerie pour faire contrôler son identité, les données renseignées sur «Maprocuration» sont communiquées automatiquement par voie numérique au policier ou au gendarme devant lequel **l'électeur se présente.**

L'électeur reçoit un accusé de réception numérique à chaque étape de la démarche et est informé en temps réel de l'évolution de sa demande.

L'ensemble des informations relatives à cette télé-procédure sont disponibles sur la foire aux questions du site maprocuration.gouv.fr.

Nouveautés :

- **Pour les futurs élections**, et en particulier les élections présidentielles et législatives de 2022, la règle de droit commun suivante s'applique : **un mandataire ne peut détenir QU'UNE procuration établie en France.** Le rehaussement du plafond de procurations par mandataire prévu pour les élections 2021 constituait une mesure dérogatoire et temporaire qui n'est pas reconduite.

- **A compter du 1^{er} janvier 2022, un électeur inscrit dans une commune A pourra donner procuration à un électeur inscrit dans une autre commune B,** le mandataire devra cependant toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.

- L'électeur peut désormais demander en ligne la résiliation de la procuration (si celle-ci a déjà été saisie en ligne). Comme pour une demande de procuration, il doit ensuite se déplacer devant une autorité habilitée pour faire vérifier son identité et valider la demande.

- En plus des commissariats de police et brigades de gendarmerie, les demandes de procurations dématérialisées peuvent être validées dans les consultas.

Les élections législatives se dérouleront les **dimanches 12 et 19 juin 2022.**



Modification des horaires de mairie

Les horaires de l'accueil de mairie sont temporairement modifiés.

Depuis le 29 novembre 2021,

La mairie ferme à 17h les lundis et mardis jusqu'au 25 mars 2022.

Merci de votre compréhension.

Aidants Connect : L'aide à l'usage du numérique est opérationnel à la mairie

Aidants Connect qu'est-ce que c'est ?

Aidants Connect permet à des aidants professionnels de réaliser des démarches administratives à la place d'un usager et ce, de façon sécurisée. Il permet d'accompagner des usagers qui ne sont pas en capacité de faire seuls des démarches. Sans être une formation au numérique, l'objectif est de rendre plus autonome l'usager en lui montrant la procédure et sa simplicité.

A Avanne-Aveney, qui est l'aidant habilité à utiliser Aidants Connect pour vous aider dans vos démarches ?

Un aidant agent municipal a été désigné pour assister les usagers au sein de la mairie, structure habilitée Aidants Connect par le ministère du numérique. Julie MARADAN, adjointe administrative, accompagne les usagers dans la réalisation de leurs démarches administratives en ligne.

Combien coûte Aidants Connect ?

Aidants Connect est un service public numérique gratuit pour les structures habilitées.

Ce service est mis à disposition et opéré par l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) et soutenu par la DINUM (Direction Interministérielle du Numérique).

Je souhaite être accompagné, que dois-je faire ?

Vous devez appeler la mairie au 03.81.41.11.30 et prendre rendez-vous. Un mandat sera proposé pour une tâche particulière qui vous préoccupe et pour une certaine durée.

Est-il nécessaire pour l'usager d'avoir un identifiant/mot de passe sur un site administratif ?

Oui. Pour conclure un mandat Aidants Connect, l'usager doit pouvoir se connecter à l'un des services suivants (voir visuel ci-dessous) :

- impots.gouv.fr,
- ameli.fr,
- msa.fr,
- l'Identité Numérique La Poste,
- MobileConnect et moi.

Une fois le mandat conclu, l'aidant habilité de la mairie pourra se connecter en votre nom pour faire les démarches sur lesquelles vous avez demandé de l'aide.

QUEL FOURNISSEUR D'IDENTITÉ CHOISIR ?

La création d'un compte auprès d'un fournisseur d'identité s'effectue **en fonction du profil de l'usager, de sa situation, ou des informations personnelles dont il-elle dispose.** Voici leurs conditions :

 <p>Numéro fiscal <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p> <p>Revenu fiscal de référence <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p> <p>TOUS LES OUI COCHÉS ? Je peux choisir ce fournisseur d'identité !</p>	 <p>Numéro de sécurité sociale <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p> <p>Carte vitale <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p> <p>Coordonnées bancaires <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p> <p><small>Si l'usager crée un compte Ameli, l'ensemble de ses démarches auprès de l'Assurance Maladie devra par la suite être réalisé en ligne.</small></p> <p>TOUS LES OUI COCHÉS ? Je peux choisir ce fournisseur d'identité !</p>	 <p>Pièce d'identité française en cours de validité <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p> <p>Validation de sa pièce d'identité par un postier assermenté à domicile ou en bureau de poste <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p> <p>Smartphone (Android ou iOS) pour utiliser l'application mobile <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p> <p>TOUS LES OUI COCHÉS ? Je peux choisir ce fournisseur d'identité !</p>	 <p>Abonnement Orange ou Sosh <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p> <p>Pièce d'identité <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p> <p>Smartphone pour télécharger l'application nécessaire à l'inscription <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p> <p>TOUS LES OUI COCHÉS ? Je peux choisir ce fournisseur d'identité !</p>	 <p>Affiliation à la MSA <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p> <p>TOUS LES OUI COCHÉS ? Je peux choisir ce fournisseur d'identité !</p>
---	--	--	---	---

L'isabelle s'accroche !

Ce cépage dont on voit un beau spécimen sur la façade de la mairie d'Avanne-Aveney, est arrivé massivement en France au début du XIXe siècle. Avant d'être interdit à la vente en 1934. On lui reproche de faire du mauvais vin et de rendre fou. Il faut attendre 2003 pour qu'il soit réhabilité.

Comme elle est belle cette vigne courant sur la façade de la mairie d'Avanne-Aveney. Ce sont des treilles centenaires. Dans un livre disponible sur le site du conservatoire botanique national de Franche-Comté*, on découvre qu'il s'agit d'une variété appelée isabelle, originaire des États-Unis et issue du croisement naturel d'une espèce américaine *Vitis labrusca* et d'un cépage de *Vitis vinifera*, la vigne européenne.

Ce cépage aurait été trouvé dans un jardin aux États-Unis en Caroline du sud et offert à Isabella Gibbs. Dès le début du XIXe siècle, l'isabelle est importé massivement en France pour former de belles tonnelles.

Apprécié des petits vigneron

Ce cépage qui résiste bien aux maladies est apprécié des petits vigneron. Mais comme d'autres hybrides américains, il est pourtant interdit de commercialisation en 1934. On lui reproche de faire un mauvais vin et de rendre fou. On l'accuse même d'avoir transporté des maladies comme l'oïdium et le mildiou dans les vignes européennes. Pire, dans les années 1860, on prétend que les pieds racinés de l'isabelle sont porteurs du phylloxera responsable de la destruction presque complète du vignoble français.

Mais sur Wikipédia, on apprend qu'à l'époque, il s'agissait surtout d'enrayer la surproduction de vin dans le pays et on prétextait le « goût détestable » d'une série de cépages, pour les interdire. En réalité, c'est surtout leur très bonne résistance aux maladies qui les rend trop concurrentiels : de nombreux petits paysans en cultivent, font leur propre vin et ne consomment donc pas les surplus nationaux. L'interdiction du commerce et de la plantation de ces cépages est levée en 2003.

L'isabelle reste commun dans les Cévennes et les Alpes

maritimes où il est utilisé comme treille. En Suisse, on produit une eau de vie bien connue à partir de ses raisins.

En Inde, en Ukraine et en Géorgie

Il s'agit toujours du principal cépage en Inde, une espèce également très répandue encore en Ukraine et en Géorgie.

Il est probable que ce sont les oiseaux qui disséminent dans les milieux naturels cette variété dont les raisins ont la saveur de la framboise et du cassis. Cela donne envie d'organiser des vendanges devant la mairie d'Avanne-Aveney !

**« Espèces sauvages et hybrides interspécifiques du genre Vitis », par Max André, Jean-Michel Boursiquot et Thierry Lacombe.*

Pour en savoir plus, max.andre@wanadoo.fr

Des vignes sauvages et remarquables



Propre comme un sou neuf,
la mairie d'Avanne-Aveney date de 1844.

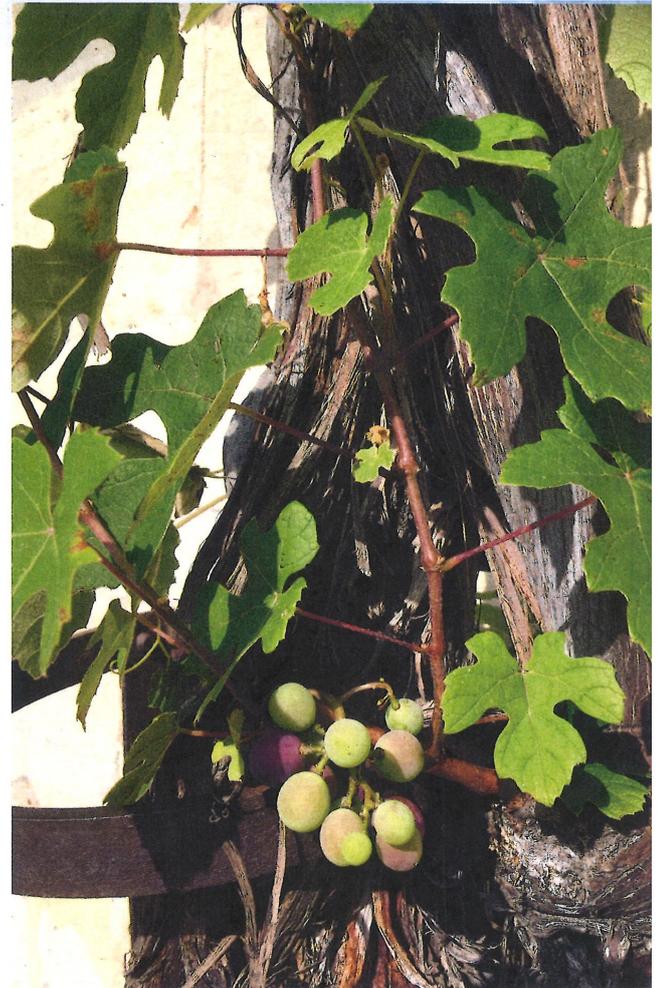
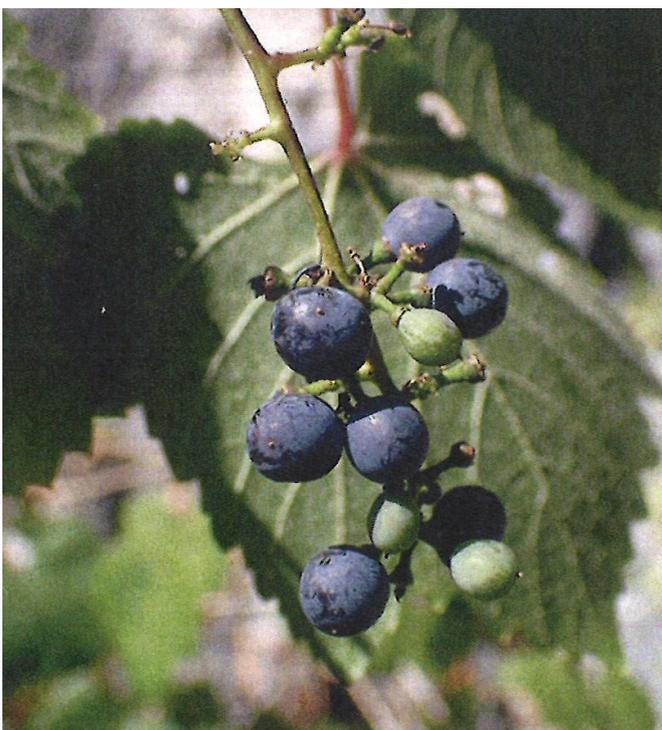
« La Franche-Comté a la chance d'abriter à notre connaissance les plus importantes stations de vignes sauvages connues en France et en Europe ». Dans un article publié en 2017 dans les Nouvelles archives de la flore jurassienne et du nord-est de la France, les botanistes M. et G. André, Y. Ferrez et T. Lacombe décrivent dans le détail cette population.

La vigne sauvage autochtone est une sous-espèce considérée comme rare et menacée. Des prospections menées il y a quelques années ont cependant permis de découvrir de nombreuses nouvelles stations aux effectifs importants, plus de 1300 individus au total, dans le massif jurassien. Dans la région, la vigne sauvage trouve principalement refuge dans les forêts de pente des côtes de la vallée du Doubs et du Revermont jurassien.

Les botanistes encouragent les communes concernées par la présence de vignes sauvages à mettre en place en partenariat avec l'ONF des réserves biologiques, ou au minimum des îlots de sénescence, c'est-à-dire des zones volontairement abandonnées à une évolution spontanée.

Contempler une lambrusque sauvage dans son milieu naturel, c'est aussi mesurer le long chemin qui a conduit aux différents cépages de la vigne d'aujourd'hui.

Une histoire longue de 8000 ans



Les fruits de l'isabelle ont la saveur de la framboise et du cassis quand ils sont mûrs.

Il n'existe qu'une seule espèce autochtone de vigne en Europe, *Vitis vinifera* subdivisée en deux sous-espèces : la lambrusque sauvage inscrite sur la liste rouge française des espèces menacées et la vigne cultivée, résultat d'une sélection humaine depuis 8000 ans.

Pour la version domestiquée, on ne compte pas moins de 6000 cépages.

L'apparition de maladies liées à des champignons ou pucerons comme le phylloxéra va entraîner l'introduction d'espèces américaines résistantes à ces attaques. De nombreux hybrides sont ainsi créés pour reconstituer les vignobles.

Source : Carnet Comtois N° 49

Marché hebdomadaire



Depuis le 9 septembre 2021, un marché hebdomadaire de type déballage, a pris ses quartiers place Champfrêne à Avanne-Aveney. Il est porté par la société Simpli-Cité, filiale du groupe VITABRI en partenariat avec la Fédération Nationale des Marchés de France. Il sélectionne un ensemble de commerçants non sédentaires et peut aussi accueillir les commerçants sédentarisés de la commune qui le souhaitent.

Son objectif : le circuit court régional, en proposant une offre alimentaire diversifiée et authentique en bio et en raisonné.

Ces professionnels tels que : primeur, maraîcher, boulanger, fromager, traiteur, rôtiisseur, épicier en épicerie fine, fleuriste,

céramiste, savonnier, tourneur sur bois...viennent des secteurs de Besançon, Chemaudin, Saint-Vit, Boussières, Chalèze, Pouilley-Lusans, Mamirolle, Champagnole... Sans oublier les deux Food Trucks de produits transformés asiatiques et orientaux et nous espérons bientôt l'arrivée d'un poissonnier.

En période estivale, le premier jeudi de chaque mois, une animation musicale nous offre un moment de détente fort apprécié.

Ce marché rencontre un vif succès auprès des visiteurs, contents d'y croiser amis et connaissances dans cet espace si convivial qu'est la place Champfrêne.

HORAIRES

Été de 16h à 21h

Hiver de 16h à 19h

Tous les jeudis du mois

LIENS

Application mobile « Avanne Aveney »
FACEBOOK « Marché d'Avanne-Aveney »



Conclusions de PACS

Depuis le 1^{er} novembre 2017, l'enregistrement des PACS ne se fait plus auprès du tribunal d'instance, mais auprès de l'officier d'état-civil en mairie.

Dans un premier temps, les partenaires doivent fixer le lieu de leur résidence commune. C'est auprès de l'officier d'état-civil de la mairie de ce lieu que les partenaires enregistreront leur PACS.

Toutefois, si les partenaires font rédiger leur [convention de Pacs](#) par un notaire, ce dernier peut procéder directement à l'enregistrement du Pacs pour leur compte, en envoyant la déclaration conjointe à la mairie.

Les partenaires doivent ensuite prendre rendez-vous auprès de l'officier d'état civil ou de leur notaire. Pour un PACS conclu à l'étranger, les partenaires se rendent à l'ambassade ou au consulat.

Vous pouvez consulter sur notre site internet les pièces à fournir pour la conclusion de votre PACS mais également sur le site service-public.fr.

Depuis le 1^{er} novembre 2017, les demandes de PACS en mairie ne font qu'augmenter, 26 conclusions en 4 ans, soit :

- 2017 : 1 conclusion,
- 2018 : 7 conclusions,
- 2019 : 6 conclusions,
- 2020 : 3 conclusions,
- 2021 : 10 conclusions



Le recensement aura lieu du 20 janvier au 19 février

L'enquête du recensement de la population se déroulera à Avanne-Aveney du jeudi 20 janvier au samedi 19 février 2022. Elle est gratuite pour les habitants, confidentielle et obligatoire. La commune est divisée en 4 districts qui seront sillonnés par 4 agents recenseurs chargés d'une enquête qui se doit exhaustive.

Les habitants sont priés de leur réserver leur meilleur accueil.



Recensement de la population 2022

C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain
 Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

C'est encore plus simple sur Internet !
 Des codes vous seront remis par votre mairie pour vous recenser à compter du 20 janvier 2022.

C'est sûr : vos données sont protégées
 Elles restent confidentielles. Le recensement de la population est gratuit, ne répondez pas aux sites qui vous réclament de l'argent.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur
le-recensement-et-moi.fr ou auprès de votre mairie.

ALISTIS / PIGNATEL

Nettoyage du Rocher de Valmy avec le concours de la 1^{ère} Compagnie de Transmissions Divisionnaires (CTD)

Mercredi 15 septembre 2021, toute la journée, une équipe de la 1^{ère} CTD s'est employée à débroussailler, à élaguer et à nettoyer le site mémoriel de la croix de Valmy, en prévision de la commémoration des 25 et 26 septembre en hommage aux groupes de résistants martyrs Guy Moquet et Marius Vallet.

Cette action s'inscrit dans le cadre du jumelage entre la commune d'Avanne-Aveney et la compagnie de transmissions de la Division 1 basée à Besançon. Ses objectifs de rapprochement et de solidarité entre la nation et son armée se traduisent par ce type d'action que la commune est fière de soutenir.

Point de vue du rocher de Valmy



Accès au point de vue



Commémoration de Valmy

Le samedi 25 septembre 2021, les élus de la commune se sont rendus au rocher de Valmy pour une cérémonie en l'hommage des héros des groupes de résistants Guy Mocquet et Marius Vallet.

Constitué dès juin 1940, le groupe prit le nom de « Guy Mocquet », en février 1943, en l'honneur du jeune lycéen fusillé par l'occupant allemand le 22 octobre 1941 au camp de Châteaubriant. Le groupe a été à l'origine de plusieurs coups de main contre l'occupant jusqu'à sa dissolution en juillet 1943 après l'arrestation de 18 de ses 31 membres entre les 1^{er} et 6 juillet. Douze d'entre eux furent fusillés à la citadelle de Besançon le dimanche 26 septembre 1943, en même temps que quatre autres appartenant au groupe Marius Vallet, soit seize personnes par groupes de quatre. Sept autres membres connurent la déportation; trois ont survécu Parmi la trentaine d'attentats dont les membres du groupe furent accusés figurent des destructions d'écluses, de voies ferrées, de pylônes électriques, deux tentatives de pénétration dans le fort de Montfaucon pour dérober des explosifs, des vols de tickets d'alimentation et l'attaque d'un commissaire des douanes qui succombera à ses blessures. Ils ont agi pour retrouver une liberté que nous leur devons en combattant la barbarie nazie.

Au fil de l'eau ...

Vœux du maire

A la suite des dernières annonces gouvernementales relatives à la Covid-19, les vœux du maire se feront par vidéo et seront diffusés sur le site internet de la mairie et la page Facebook.



Infos municipales

Repas des aînés

Samedi 15 janvier 2022 à 17h00^h

à la « Belle Pucelle »

et sera suivi d'un après-midi dansant

* Sous réserve de consignes sanitaires gouvernementales.



AGENDA

JANVIER :

- Du 20 janvier au 19 février : Recensement de la population
- Samedi 22 janvier 2022 : Nuit de la lecture (bibliothèque).
- Jeudi 13 janvier 2022 : Conseil municipal.

FÉVRIER :

- Du 13 février au 18 février 2022 : séjour ski (salle des jeunes).

MARS :

- Jeudi 10 mars 2022 : Conseil municipal.
- Samedi 25 et dimanche 27 mars 2022 : Exposition de printemps.

AVRIL :

- Samedi 9 avril 2022 de 9h30 à 12h00 : sortie nature « Les oiseaux de la forêt ».
- Jeudi 7 avril 2022 : Conseil municipal.
- Dimanche 10 et dimanche 24 avril 2022 : Elections présidentielles.

RENDEZ-VOUS RÉGULIERS :

- Chaque jeudi de 16h à 19h (horaires hiver) : Marché hebdomadaire, place Champfrêne.
- Le 3ème dimanche de chaque mois : Rassemblement de voitures anciennes, terrain de foot stabilisé.

LOUPIOTES EN FORET

Durant le mois de mars jusqu'en juillet, à la tombée de la nuit, plusieurs points lumineux faisaient leurs apparitions dans différents endroits de notre forêt. Farfadets, lichens bioluminescents, lutins ?

En regardant de plus près, de simples bipèdes munis de frontales, dont un p'tit homme avec ses bottes « aux ailes de dragon » pour parer à toute éventualité, poursuivaient le travail de suivi des zones humides forestières entamées l'année dernière. Dix zones avaient été ciblées parmi des mares et des ornières.

Dans un premier temps les mesures de la surface de ces points d'eau, de leur profondeur et de leur végétalisation ont été effectuées. Puis un comptage nocturne des espèces présentes, plus particulièrement des amphibiens a été entrepris. Cet inventaire a été réalisé quatre fois de mars à juillet afin d'identifier les populations présentes, leur répartition, leur densité et leur pérennité. Quatre espèces d'amphibiens se reproduisent sur l'ensemble des zones suivies avec répartition relativement homogène :



Triton alpestre



Triton palmé



Salamandre tachetée



Grenouille rousse

Malheureusement, la météo pluvieuse de cet été n'a pas permis ce suivi.

Cette étude a permis de mieux cibler les zones à protéger mais aussi de réaliser un chantier de restauration participatif d'une journée au mois d'octobre au cours duquel deux mares ont été nettoyées. L'une d'elle était encombrée de troncs et de branches et l'autre dite mare Morel présentait une végétation trop abondante de glycérie.



Mare Morel après curage

Un grand merci à celles et à ceux qui ont participé à cette journée.

DECHETS VERTS EN FORET

Force est de constater que malgré l'existence de déchetteries aux portes de notre commune, certaines habitudes ont la vie dure. Les dépôts de déchets verts (tontes de gazon, branches de haies et d'arbustes...) sont malheureusement récurrents et ne sont pas sans conséquences :

Il pousse alors en forêt des espèces qui sont normalement présentes dans les jardins et qui s'avèrent invasives tels que le buddleia et la renouée du Japon par exemple.



Ces déchets mis en tas mettent beaucoup de temps à se transformer en humus : ils dégradent ainsi les sols forestiers et peuvent même les asphyxier.

Les agents communaux sont mobilisés pour ramasser ces déchets, les emmener à la déchetterie alors qu'ils ont déjà fort à faire...

C'est un coût supplémentaire pour notre commune.

Le simple respect de ce milieu naturel permet à chacun d'entre nous de le protéger et de profiter de sa beauté lors de nos promenades et de nos activités sportives. Halte aux incivilités.

DÉPART EN RETRAITE



Mme Françoise LALARME est entrée dans la collectivité comme agent d'entretien le 1^{er} janvier 1998 après avoir tenu plusieurs postes dans le privé.

Elle a travaillé à l'école auprès des enfants et a occupé sur un poste d'animatrice le 1^{er} avril 2017.

Son départ en retraite est effectif depuis le 1^{er} novembre 2021. Accompagnée de ses filles et de son conjoint, madame LALARME va pouvoir désormais se consacrer à ses trois filles et à ses quatre petits-enfants.

Voilà un départ qu'elle n'oubliera pas de si tôt !

Entourée de sa famille et de ses collègues, c'est avec les enfants d'Avanne-Aveney qu'elle a partagé le goûter de l'accueil de loisirs ce lundi 25 octobre.

Bonne Retraite!

Interview du Capitaine Océane DANEZ de la 1^{ère} CTD : « Dans l'armée, il y en a pour tous les goûts ! »

Capitaine, qu'est-ce qui, dans votre parcours personnel, vous a amené à une carrière militaire et à l'armée de terre ?

Forcément, le côté attractif d'un métier qui bouge, qui offre la possibilité de partir en mission dans d'autres pays. J'ai toujours été sportive et j'aime les défis. Ce métier m'a donc attiré car il regroupait tous ces aspects.

Avec un ratio d'environ 15,5 % des effectifs, l'armée française est une des plus féminisée du monde. Mais les femmes y représentent seulement 7,8 % des officiers et officiers généraux et ce taux connaît un palier depuis plusieurs années. Que diriez-vous aux jeunes lectrices intéressées par cette voie mais encore hésitantes ?

Ce n'est pas plus un métier d'homme qu'un métier de femme. En effet, la diversité des métiers de l'armée de terre offre la possibilité à chacune de s'épanouir dans sa voie. On y trouve autant de poste dans les armes de mêlée (combat pur), que dans des spécialités techniques (artillerie/ génie/ transmissions). A cela il faut ajouter les armes à dominante logistique (matériel/train) et les composantes administratives (ressources humaines, comptabilité, chancellerie...). En bref, il y en a pour tous les goûts. Dans mon cas, l'aspect commandement me plaît également particulièrement. Là encore, loin d'être un handicap, être une femme peut-être un atout. L'approche des situations est différente et cela apporte un plus dans un milieu où les liens entre les personnels sont très étroits. Ce n'est pas un métier comme les autres, il faut forcément faire d'avantage ses preuves, mais cela, nous le retrouvons également pour les cadres féminins dans le monde civil.

Pouvez-vous nous décrire le rôle principal de la 1^{ère} compagnie de transmissions divisionnaire (CTD) ?

La 1^{ère} CTD a pour mission d'appuyer le poste de commandement de l'état-major de la 1^{ère} division. Concrètement, cet EM se compose de plus de 200

personnels et, lorsqu'ils sont déployés sur le terrain, nous sommes responsables de leur fournir les moyens de commander les troupes au sol. Nous montons les tentes et y installons le mobilier ainsi que la desserte informatique et téléphonique. Lorsque notre EM est projeté en opération extérieure, nous les accompagnons pour effectuer le même travail. Par ailleurs, nous sommes également ponctuellement impactés comme toute autre unité de l'armée de terre par la conduite de formations, mais aussi, par la mission sentinelle qui consiste à assurer la sécurité sur le territoire national.

Qu'est-ce qui est le plus exaltant dans votre métier dans les transmissions ?

Deux choses me passionnent particulièrement dans mon métier d'officier des transmissions. L'une est liée à la spécialité, l'autre à mon statut d'officier. L'officier de transmissions commande des hommes et des femmes responsables du montage de PC de circonstance. Il s'agit d'appui au commandement. Cela nous permet de suivre les missions à un plus haut niveau, celui des PC divisionnaires. Je comprends les manœuvres à grande échelle, sans y prendre part directement et je trouve ça extrêmement passionnant et enrichissant.

Par ailleurs, en qualité de chef, j'ai aussi la responsabilité de former et d'instruire mes soldats. La pédagogie m'a toujours intéressée. Je trouve ce type de défis particulièrement stimulant : emmener la troupe d'un point A à un point B, que cela soit sur le plan physique, militaire et intellectuel. C'est un peu comme un professeur qui forme ses élèves sur une année scolaire. Sauf que dans l'armée, je me répète, mais les liens que nous tissons entre nous sont particulièrement étroits et cela rend un chef d'autant plus fier lorsque ses soldats arrivent à quelque chose.

Un jumelage a été signé entre la commune d'Avanne-Aveney et la 1^{ère} CTD le 1^{er} décembre 2020. En quoi est-ce important d'entretenir de bonnes relations avec une collectivité locale comme Avanne-Aveney ?

Cela est important pour plusieurs raisons :

- Favoriser le lien armée-nation et promouvoir un rapprochement des habitants de la commune d'AVANNE-AVENEY et des militaires de la 1^{re} Compagnie de Transmissions divisionnaires (et des militaires en général). Cela passe pour le moment par le lien avec l'école communale d'Avanne notamment.
- Développer des projets communs permettant le partage de la vie sociale des deux parties à l'exemple des activités sportives (course d'orientation en novembre).
- Aider à la mise en place d'échange et de rencontres entre les deux parties, notamment lors de cérémonies de commémoration afin de perpétuer le devoir de mémoire.



Capitaine Océane DANEZ de la 1^{ère} CTD et Marie-Jeanne BERNABEU, maire.



Recensement citoyen

Pour qui ?

Tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser dès l'âge de 16 ans.

Pourquoi ?

Le recensement permet à l'administration de :

- Convoquer le jeune pour qu'il effectue la Journée de Défense et Citoyenneté (JDC),
- L'inscrire d'office sur les listes électorales au moment de ses 18 ans.

Comment ?

Le recensement s'effectue à la mairie du domicile dans les 3 mois suivant le 16^{ème} anniversaire.

Si vous avez dépassé ce délai, vous pouvez effectuer votre recensement citoyen jusqu'à votre 25^{ème} anniversaire.

Les pièces à fournir ?

- Une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport),
- Le livret de famille.

Ensuite ?

- 4 mois après s'être fait recenser, il est particulièrement utile au jeune de créer un compte sur www.majdc.fr, afin de télécharger sa convocation, changer la date de sa JDC lorsqu'elle ne convient pas, localiser le lieu de la JDC et obtenir une attestation de participation.
- Environ 1 an après le recensement, le jeune sera convié à effectuer sa JDC.
- A l'issue de cette journée, il recevra un certificat individuel de participation, qui lui sera demandé lors de toute inscription à un examen (CAP, BEP, baccalauréat...) ou concours (accès aux grandes écoles, à la fonction publique) soumis au contrôle de l'autorité publique, ainsi qu'à l'examen du permis de conduire.

Plus d'informations sur :

<http://www.majdc.fr>

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N24>

<https://www.defense.gouv.fr/jdc>



Nouvelle activité économique

Ô P'TIT RESTO

VOUS ACCUEILLE DU LUNDI AU VENDREDI
DE 7H30 À 18H
ET LE SAMEDI* DE 8H30 À 12H30
au premier étage de l'Espace St-Laurent
à AVANNE AVENEY



CUISINE TRADITIONNELLE sur place ou à emporter

Produits de saison et locaux
Terrasse panoramique

Emilie vous attend dès 7h30 (8h30 le samedi) pour le petit déjeuner, vous assurant un service souriant, attentionné et efficace pour bien commencer la journée.

Au déjeuner, vous est proposée une cuisine traditionnelle qui privilégie le choix de produits de saison et locaux, déclinés en salades repas, plat du jour, suggestion du chef... Et l'après-midi, laissez-vous tenter par une pause sucrée.

Selon les disponibilités, il est possible de vous servir un plat chaud ou froid tout au long de la journée.

*pas de restauration le samedi midi, hors groupes sur réservation uniquement.

03 81 91 49 03

Le p'tit plus :
notre grande
terrasse
panoramique !

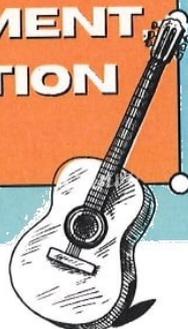
BAR NON-STOP

DU LUNDI AU VENDREDI DE 7H30 À 18H
LE SAMEDI DE 8H30 À 12H30



COURS DE GUITARE

**CLASSIQUE,
FOLK,
ACCOMPAGNEMENT
LECTURE PARTITION
& TABLATURE**



**Ouvert aux
enfants et aux adultes.**

Les cours sont ouverts à toutes et tous à **partir de 7 ans** et sont adaptés à chacun selon ses envies et ses objectifs.

Débutants et confirmés acceptés. ☀️

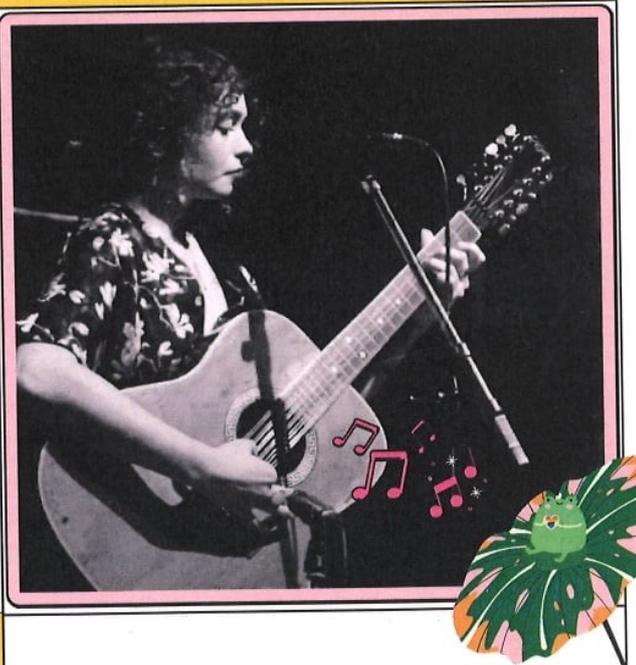
PRÉSENTATION.

Je m'appelle Laura Geffroy, j'ai 24 ans et j'ai à mon actif 16 ans de guitare et d'études musicales.

Diplômée du Conservatoire de Montbéliard en Guitare Classique depuis 2018, Professeur depuis 2017 en Guitare Classique, nombreux concerts dans la France, chanteuse et compositrice de Musiques Actuelles.

Des cours personnalisés.

Vous êtes débutant et vous voulez apprendre la guitare avec un accompagnement basé sur vos envies ? Vous êtes un joueur confirmé et vous souhaitez perfectionner votre technique ? Vous êtes au bon endroit ! Quelque soit votre objectif, on élaborera ensemble un plan de route pour vous accomplir musicalement! 😊



CONTACT

N'hésitez pas à me contacter si vous voulez plus d'informations. 🌸 📧

✉️ laura.geffroy25@gmail.com

☎️ 06 20 51 38 10

📍 Cours à Avanne-Aveney

UN DRAME DE 1689 - LE BAC CHAVIRE, SIX HABITANTS D'AVENEY NOYES

Nota que le treiziesme jour du mois d'Avril de l'an 1689 qu'estoit le mescredy lendemain des festes de Pasques furent noyez environ les six heures du soir les nommez cy appres du lieu d'Aveney, lesquels s'en retournaient d'Avanne ou ils avaient travaillees aux vignes, audit Aveney

Premièrement Hugues Poinard

2 Anne Bault et les deux fils aisnez

3 la Margueritte Jannin

4 la Catherine Labourot.

Il est aussi à noter que les eaux estoient grandes et que ceux qui menoient le navois eurent tort de vouloir le mener contre les flots de l'escluse et il fut dit par les gens experts à conduire le navois que si l'on eut tourné le bec du barquot a la descente du courant de l'eau que cela ne fut point arrivé, c'est à quoy il faut prendre garde quand on passerat désormais et que les eaux seront grandes de ne pas forcer le fort du doux, mais tourner le bec à la descente, car il vaut mieux descendre un peu plus bas que d'hazarder de le perdre.

Nota que douze qu'ils estoient dans le navois ily en eut six de perdu, et sans le barquot du meunier il y en avoit encor deux (a savoir Jean Louis Labourot et un des fils de la Margueritte Jannin) nota aussi qu'il y en eut deux qui suivirent le barquot renversé, lesquels furent sauvez, a savoir Jean Labourot et Jeanne Poinard, et quand au cinquième sauvé qu'estoit un savoyard, ce fut par le moyen de ceux qui se jetèrent dans l'eau et qui lui tendirent une perche.

Jean Claude fils d'Anne Bault fut enterré le dix huitième Avril mil six cent octante neuf.

Hugue Poinard fut retreuvé et enterré le vingt et un avril mille six cent octante neuf et fut enterré sur le cimetièrè.

Claude Henry fils d'Anne Bault fut enterré au cimetièrè le vingt siciesme avril mil six cent octante neuf.

Marguerite Jannin a été retreuvé le vingt septième avril mil six cent octante neuf et le lendemain fut enterrée au cimetièrè.

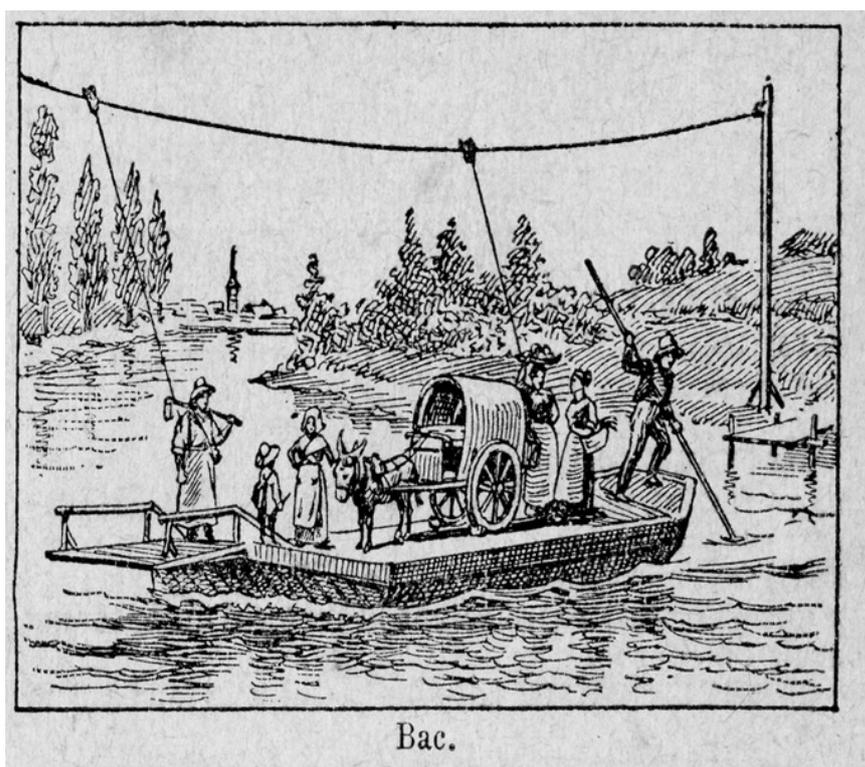
Anne Bault fut retrouvée le troisième may 1689 et enterrée le lendemain sur le cimetièrè.

Catherine Labourot fut retreuvé et enterrée au cimetièrè le cinquiesme may mil six cent octante neuf.

RACONTÉ PAR LE CURÉ D'AVANNE

Notes : Le vieux bac d'Aveney remplacé en 1833 avait une longueur de 10,50m sur une largeur de 9,90m au centre et 3,20m aux extrémités. Ces extrémités devront être portées à 3,60, voire 3,80m sur le nouveau.

Ce sera probablement le dernier avant la mise en place du pont.



Bac.

Les nouvelles règles pour les pneus hiver

Pour améliorer la sécurité des usagers en cas de neige et de verglas, et limiter le blocage des routes dans les régions montagneuses, l'obligation d'équiper son véhicule de chaînes ou de pneus hiver est étendue depuis le 1er novembre 2021, comme le prévoit le décret n°2020-1264 du 16 octobre 2020.

Dans le Doubs, l'arrêté préfectoral n°25-2021-07-29-00004 du 29 juillet 2021 liste les communes et infrastructures routières (cf carte ci-jointe) où un équipement des véhicules devient obligatoire en période hivernale, c'est-à-dire du 1er novembre au 31 mars.

Une signalisation zonale est prévue afin d'indiquer aux usagers de la route l'entrée (et la sortie) dans une zone où les obligations d'équipements s'appliquent. Elle sera matérialisée par les panneaux suivants :



Panneau B58 : Entrée en zone d'obligation d'équipements en période hivernale



Panneau B59 : Sortie de zone d'obligation d'équipements en période hivernale

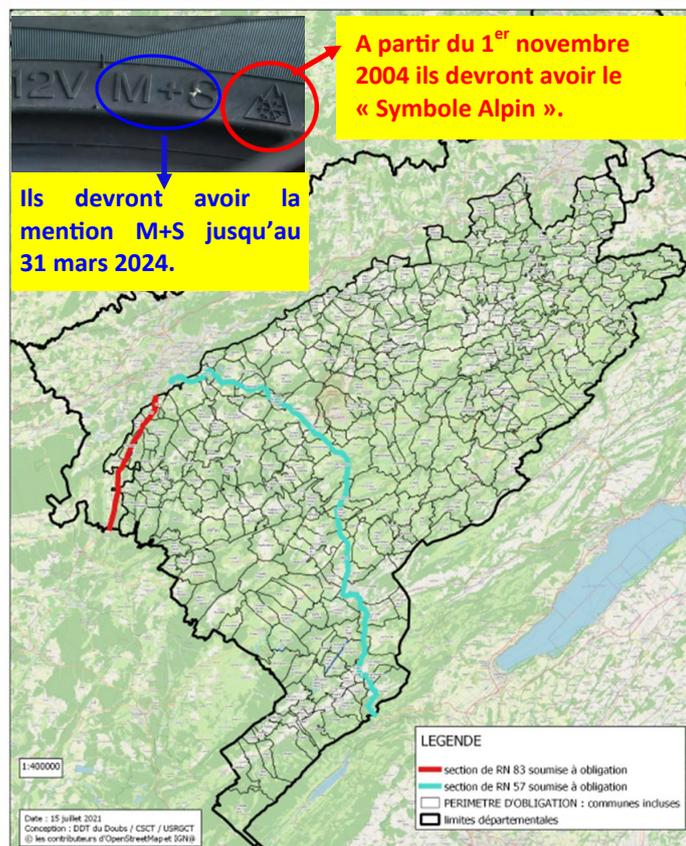
Le tableau ci-dessous récapitule les obligations d'équipement selon la catégorie du véhicule :

M1&N1 (VL, VUL)	M2&M3 (cars, bus)	N2&N3 (PL) sans remorque ou semi-remorque	N2&N3 (PL) avec remorque ou semi-remorque
Détention de chaînes (ou autres dispositifs antidérapants amovibles équivalents) permettant d'équiper au moins 2 roues motrices	Détention de chaînes (ou autres dispositifs antidérapants amovibles équivalents) permettant d'équiper au moins 2 roues motrices	Détention de chaînes (ou autres dispositifs antidérapants amovibles équivalents) permettant d'équiper au moins 2 roues motrices	Détention de chaînes (ou autres dispositifs antidérapants amovibles équivalents) permettant d'équiper au moins 2 roues motrices
Ou	Ou	Ou	Ou
Port de pneumatiques hiver sur au moins 2 roues de chaque essieu	Port de pneumatiques hiver sur au moins 2 roues directrices du système de direction principal et au moins 2 roues motrices	Port de pneumatiques hiver sur au moins 2 roues directrices du système de direction principal et au moins 2 roues motrices	

Concernant les pneumatiques « hiver », une période transitoire est prévue afin de laisser le temps aux usagers de se conformer à cette nouvelle réglementation :

- du 1er novembre 2021 au 31 mars 2024 (les 3 premiers hivers), l'appellation « pneu hiver » couvrira l'ensemble des pneus identifiés par l'un des marquages « M+S », « M.S » ou « M&S » ou par la présence conjointe du marquage « symbole alpin » (reconnu sous l'appellation « 3PMSF » (3 Peak Mountain Snow Flake)) et de l'un des marquages « M+S », « M.S » ou « M&S » ;
- à partir du 1er novembre 2024, elle couvrira uniquement les pneus identifiés par la présence conjointe du marquage « symbole alpin » (reconnu sous l'appellation « 3PMSF » (3 Peak Mountain Snow Flake)) et de l'un des marquages « M+S », « M.S » ou « M&S ».

Équipements spéciaux sur les véhicules en période hivernale : département du Doubs (25) : périmètre final



Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.

Aérez au moins 10 min. par jour

Faites vérifier et entretenir : chaudières et chauffages chaque année avant l'hiver

Utilisez dehors : appareils de cuisson (brasero, barbecue) et groupes électrogènes

Respectez le mode d'emploi des appareils de chauffage et de cuisson



www.prevention-maison.fr

RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE DANS LES BASSES COURS

- Le nombre de foyers d'influenza aviaire hautement pathogène a augmenté ces dernières semaines en Europe.
 - ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans précaution particulière ;
 - protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
 - réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.
- Ces animaux sont sensibles au virus de l'influenza aviaire.
 - exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.

L'application des mesures suivantes, en tout temps, est rappelée :

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;
- éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel ;



Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

Attention : Vols et cambriolages Pour votre information et vigilance



Début décembre, la gendarmerie nationale nous a informé de la recrudescence des vols à Besançon et dans les communes limitrophes, vols à l'intérieur des véhicules en stationnement. Il est à noter que les cambriolages de pavillons au crépuscule sont en forte augmentation, notamment les vols de numéraires et de bijoux.



Le jardin et les 5 sens

Nous sommes allés sur le Campus de la Bouloie pour la fête de la science.

Une animatrice, Isabelle, nous a expliqué que nous utilisons nos 5 sens dans le jardin.

L'odorat: c'est sentir, nous avons senti des plantes : la menthe et l'anis.

La vue: Isabelle nous a montré de belles fleurs colorées. Certaines s'envolent quand on souffle dessus comme la fleur du pissenlit.

Le goût: nous avons goûté une plante sucrée, la stévia. C'était trop sucré !

Il ne faut pas goûter les plantes sans demander à un adulte. Certaines plantes peuvent être toxiques.

L'ouïe: nous avons vu une espèce de courge, qui peut se transformer en instrument de musique, la calebasse. Ça ressemble à des maracas.

Le toucher: Nous avons touché une plante toute douce, les « oreilles de lapin. »

Nous avons trouvé que le jardin était très intéressant !



Les oreilles de lapin :
Feuilles très douces



Les feuilles de cette
plante sont très piquantes



Un instrument de
musique fabriqué avec
des branches d'arbre



Le spectacle de cirque vu par la classe de CE1



« Nous sommes allés au cirque. J'ai beaucoup aimé le chien. » *Sofia.*

« Le **Serious** est venu à l'école. Ils ont fait du diablo, ils ont aussi fait du bâton du diable et ils ont déguisé le chien, avec une crinière. » *Enio.*

« Le cirque d'Avanne est venu à l'école, j'ai trouvé ce spectacle très bien. » *Victoria.*

« J'ai adoré le cirque, j'ai bien rigolé ! » *Amélie.*

« Il jongle avec des quilles, il fait des figures avec un diablo. » *Gaspard.*

« Il y a eu un spectacle de magie, il y avait une magicienne qui changeait de tenue. Il y avait un chien avec une perruque de lion. C'était trop cool, j'ai bien aimé ! » *Hana.*

« C'était super drôle et super amusant. J'ai adoré le petit chien, il était trop mignon ! » *Mia.*

« J'ai bien aimé le clown avec son micro. » *Emilio.*

« Le clown était rigolo et le chien était trop chou. » *Mila.*

« Il y avait un jongleur qui utilisait des quilles et un chien qui était déguisé en lion. » *Ilane.*

« Il y avait un gentil chien qui a sauté dans un cerceau et il a eu une récompense. » *Rose.*

« Au cirque, il y avait des jongleurs, un clown et un chien lion. » *Hugo C.*

« Il y avait un clown qui imitait l'acrobate et il tombait toujours. » *Juliette.*

« J'ai aimé le numéro avec le coffre car j'ai été impressionné. » *Timéo.*

« Aujourd'hui, nous avons vu un spectacle de cirque. J'ai préféré le numéro de diablo. » *Paul.*

« J'ai adoré le spectacle du cirque. Mon numéro préféré est le numéro de la magicienne. » *Robin.*

« Il y avait un chien lion orange et il y avait un magicien. » *Antoine.*

« Il y avait un chien déguisé en roi lion. » *Arthur.*

« Il y avait un magicien avec des baguettes aimantées. Un monsieur a enfermé une dame dans un coffre et un chien était déguisé en lion. » *Lola.*

« Le spectacle était drôle et très bien organisé. » *Shainna.*



2022
secteur B

AVANNE-AVENEY (SECTEUR AVENEY)*, BEURE, GRANDFONTAINE

* AVANNE-AVENEY (SECTEUR AVENEY) : rues situées rive gauche du Doubs dans le sens Besançon-Dole

Trier mieux pour recycler plus !



Chez vous, tous les emballages et tous les papiers se trient.

Sortez votre bac pour 4h30

Ne vous fiez pas aux habitudes : les horaires de passage des camions peuvent varier dans votre commune.

www.grandbesancon.fr

UNE QUESTION, UN DOUTE ?

☎ 03 81 41 55 35

COLLECTE LE VENDREDI

Décalée d'un jour après un jour férié

Début des collectes : 4h30

CHAQUE SEMAINE

TOUTES LES 2 SEMAINES



DÉCHETS RÉSIDUELS

Semaines paires



DÉCHETS RECYCLABLES

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
1 féjé	1	1	1	1 féjé	1
2	2	2	2	2	2
3	3	3	3	3	3
4	4	4	4	4	4
5	5	5	5	5	5
6	6	6	6	6	6 féjé
7	7	7	7	7	7
8	8	8	8	8 féjé	8
9	9	9	9	9	9
10	10	10	10	10	10
11	11	11	11	11	11
12	12	12	12	12	12
13	13	13	13	13	13
14	14	14	14	14	14
15	15	15	15	15	15
16	16	16	16	16	16
17	17	17	17 féjé	17	17
18	18	18	18	18	18
19	19	19	19	19	19
20	20	20	20	20	20
21	21	21	21	21	21
22	22	22	22	22	22
23	23	23	23	23	23
24	24	24	24	24	24
25	25	25	25	25	25
26	26	26	26	26 féjé	26
27	27	27	27	27	27
28	28	28	28	28	28
29	29	29	29	29	29
30	30	30	30	30	30
31	31	31	31	31	31

SERVICE GESTION DES DÉCHETS

Accueil du public de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
94 avenue Clemenceau à Besançon

2022
secteur B

AVANNE-AVENEY (SECTEUR AVENEY)*, BEURE, GRANDFONTAINE

* AVANNE-AVENEY (SECTEUR AVENEY) : rues situées rive gauche du Doubs dans le sens Besançon-Dole

COLLECTE LE VENDREDI
Déclaiée d'un jour après un jour férié
Début des collectes : 4h30

CHAQUE SEMAINE **TOUTES LES 2 SEMAINES**
Déchets résiduels Déchets recyclables
Semaines paires

JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE	
V 1	2	L 1	M 2	J 1	V 2	S 1	D 2	M 1	V 2	J 1	V 2
D 3	4	M 3	M 4	S 3	D 4	L 3	M 4	J 3	J 4	S 3	D 4
L 4	5	J 4	J 5	L 4	L 5	M 4	M 5	S 4	V 5	D 4	L 5
M 5	6	V 5	S 6	M 5	M 6	J 5	J 6	D 5	D 6	M 5	M 6
M 6	7	S 6	D 7	L 5	L 6	V 6	V 7	M 6	M 7	L 5	M 6
J 7	8	D 7	M 8	M 6	M 7	S 6	S 7	J 6	J 7	M 6	M 7
V 8	9	L 8	M 9	S 6	S 7	D 6	D 7	M 7	M 8	J 6	J 7
S 9	10	M 9	M 10	L 6	L 7	S 6	S 7	J 7	J 8	V 6	V 7
D 10	11	M 10	M 11	M 6	M 7	D 6	D 7	M 8	M 9	S 6	S 7
L 11	12	J 11	J 12	L 6	L 7	L 6	L 7	M 9	M 10	D 6	D 7
M 12	13	V 12	S 13	M 6	M 7	M 6	M 7	J 9	J 10	S 6	S 7
M 13	14	S 13	D 14	S 6	S 7	S 6	S 7	M 10	M 11	D 6	D 7
J 14	15	D 14	L 15	L 6	L 7	V 6	V 7	M 11	M 12	L 6	L 7
V 15	16	L 15	M 16	M 6	M 7	S 6	S 7	M 12	M 13	M 6	M 7
S 16	17	M 16	M 17	L 6	L 7	D 6	D 7	M 13	M 14	J 6	J 7
D 17	18	M 17	M 18	S 6	S 7	L 6	L 7	M 14	M 15	V 6	V 7
L 18	19	J 18	J 19	M 6	M 7	M 6	M 7	M 15	M 16	S 6	S 7
M 19	20	V 19	S 20	L 6	L 7	S 6	S 7	M 16	M 17	D 6	D 7
M 20	21	S 20	D 21	M 6	M 7	D 6	D 7	M 17	M 18	L 6	L 7
J 21	22	D 21	L 22	S 6	S 7	L 6	L 7	M 18	M 19	M 6	M 7
V 22	23	L 22	M 23	L 6	L 7	S 6	S 7	M 19	M 20	J 6	J 7
S 23	24	M 23	M 24	M 6	M 7	D 6	D 7	M 20	M 21	V 6	V 7
D 24	25	M 24	M 25	S 6	S 7	L 6	L 7	M 21	M 22	S 6	S 7
L 25	26	J 25	J 26	L 6	L 7	M 6	M 7	M 22	M 23	D 6	D 7
M 26	27	V 26	S 27	M 6	M 7	S 6	S 7	M 23	M 24	L 6	L 7
M 27	28	S 27	D 28	L 6	L 7	D 6	D 7	M 24	M 25	M 6	M 7
J 28	29	D 28	M 29	M 6	M 7	V 6	V 7	M 25	M 26	J 6	J 7
V 29	30	L 29	M 30	S 6	S 7	S 6	S 7	M 26	M 27	V 6	V 7
S 30	31	M 30	M 31	V 6	V 7	D 6	D 7	M 27	M 28	S 6	S 7
D 31		M 31		L 6	L 7	L 6	L 7	M 28	M 29	V 6	V 7
				S 6	S 7	S 6	S 7	M 29	M 30	D 6	D 7
				D 6	D 7	D 6	D 7	M 30	M 31	L 6	L 7
				L 6	L 7	L 6	L 7	M 31		M 6	M 7

Mémo Tri

chez vous, tous les emballages se trient

BAC DE TRI JAUNE LES RECYCLABLES

- EN VRAC pas dans un sac
- PAS DE OBJETS que des emballages
- BIEN VIDER inutile de laver
- AVEC ou SANS bouchon
- NE PAS EMBOLTER les uns dans les autres
- EMBALLAGES EN CARTON boîtes / cartonnets briques alimentaires
- PAPIERS journaux / prospectus cahiers / feuilles enveloppes
- EMBALLAGES MÉTALLIQUES acier / aluminium
- EMBALLAGES PLASTIQUES bouteilles / bidons flacons
- Lessive
- pot / borquettes / boîtes sachets / films plastiques

CONTENEUR VERRE
LES EMBALLAGES EN VERRE

AVEC ou SANS bouchon BIEN VIDER inutile de laver

BORNE TEXTILES
LES TEXTILES, CHAUSSURES, MAROQUINERIE

dans un sac FERMÉ

COMPOSTEUR
LES BIODÉCHETS

SAUF restes de viandes, os, littrés

BAC GRIS
LES DÉCHETS NON RECYCLABLES

dans un sac FERMÉ



Rencontre avec la lauréate du livre en boucle !



L'an dernier, les élèves de la classe de CM1 étaient membres du **jury littéraire jeunesse du livre en boucle**. Il s'agit, pour chacune des 10 classes participantes du Grand Besançon, de lire les 5 ouvrages proposés, de débattre lors de **discussions littéraires** organisées dans la classe sur : les thèmes abordés, le style de l'auteur, l'intérêt de l'ouvrage... pour ensuite élire le **livre préféré**. Cette année, le choix des lecteurs en herbe s'est arrêté sur « **l'Épouvantable bibliothécaire** », d'Anne Gaëlle Balpe. Le 17 septembre 2021, lors de la remise du prix à la lauréate, les participants ont pu rencontrer l'auteur. Pour cette occasion, les élèves d'Avanne-Aveney avaient préparé une série de questions et leurs représentants ont pu ainsi réaliser leur première interview, suivi d'une lecture par l'auteur, du premier chapitre de son livre. Ils vous transmettent leurs impressions :

Enola : « J'ai bien aimé l'auteur, sa lecture était super ! Nos questions lui ont beaucoup plu et ses réponses étaient surprenantes. Par exemple : elle a écrit 84 livres ! C'était difficile de parler devant tout le monde. Mais on était tous contents d'avoir pu vivre cet événement. »

Zia : « La rencontre avec l'auteur était très intéressante et ses réponses très étonnantes. J'ai été très impressionnée par le nombre de livres qu'elle a écrit (84). Au début, j'avais un peu peur de parler devant tout le monde, mais au fur et à mesure, j'ai pris confiance. Ensuite, l'auteur nous a lu le premier chapitre du livre. C'était une très belle journée. »

Quentin : « Cette rencontre m'a beaucoup intéressé. L'auteur était très gentille et j'ai aimé lui poser des questions. Elle nous a dit que certaines de nos questions étaient difficiles pour elle. Après la remise du prix, l'auteur nous a lu le premier chapitre de son livre vainqueur. Ensuite, il y a eu un buffet. »

Marie : « La rencontre avec l'auteur m'a beaucoup plu, même si j'étais un peu stressée. Elle a répondu à nos questions et j'étais très intéressée. Elle a lu un chapitre de son livre. J'ai adoré. Elle a écrit 84 livres ! »

Baptiste : « J'ai aimé rencontrer un auteur et lui poser des questions. J'ai bien aimé sa lecture, aussi. Avec ça, j'ai acheté son 1^{er} livre ! »



Le Cirque

Jeudi 16 septembre le cirque est venu à l'école du Pont Bleu (parce que c'est devenu dangereux de se rendre au cirque à pied à cause des voitures).

La séance a duré une heure.

Le nom de la compagnie est « Cirko Barré ».

Les artistes s'appellent Jean-Luc Chorgnon, Marion D'Hooge et Sylvain Nouguier.



Il y avait des dompteurs, des magiciens, des jongleurs et un « lion » ! ... Heureusement! c'était un chien déguisé en lion ; son nom est Circus.

C'était un spectacle rempli d'humour de bonne humeur pour petits et grands. Il était intéressant, impressionnant ...tout simplement extraordinaire !



Le numéro de jonglage



Le « lion Circus »

Les CE2 :

Ethan, Yosra, Lya, Hugo, Lauryn, Sasha, Abdel-Hakim Liana, Robin, Romy, Maléna, Enzo, Zoé F, Lison, Jade, Adem, Airon, Zoé B, Samy, Cloé, Farès, Louise, Kiara, Stan, Joël

Le Recycl'artcle



Nous, les élèves de l'école d'Avanne-Aveney, collectons plusieurs objets usagés. Nous pensons que l'éducation au tri et à la protection de notre planète est importante. Nous avons eu de bonnes idées pour cela. Peu d'écoles l'organisent, mais cela nous semble important et original.

Pour l'instant, en plus du recyclage classique, nous avons 3 collectes différentes : les bouchons en plastique, les stylos et feutres usagés et les piles. Ce sont des parents qui nous ont proposé ces collectes.

Les bouchons et les stylos sont remis à des associations qui les vendent à des usines de recyclage. L'argent de la vente est utilisé pour acheter des fauteuils pour les handicapés.

Les piles sont des déchets très polluants: nous ne voulons pas les retrouver dans la nature. Elles seront donc déposées dans un lieu qui saura comment les traiter.

Si vous voulez, rejoignez nous pour protéger notre planète !



La classe de CM1

Enquête chez les CM2



Partout dans le monde, le coronavirus a pris des vies et a changé les habitudes.

Il y a un an, nous subissions le premier confinement et très vite la tragédie du masque est apparue pour nous ! Un an à porter le masque pendant la classe, même en sport et à la récré les premiers temps...

Courant octobre, le gouvernement annonçait enfin que les écoliers pouvaient enlever leur masque.

Dans notre département, ce jour tant attendu fut le 11 octobre 2021.

Nous avons mené notre enquête dans notre classe de CM2 afin de recueillir les témoignages de nos camarades.

Voici les paroles de ceux qui nous expliquent comment ils ont vécu le temps scolaire avec le masque.

« Je n'entendais pas bien les autres, ça grattait ! »

« J'avais plein de boutons qui apparaissaient sur mon visage. »

« Je trouve que le masque nous empêchait de respirer surtout quand on jouait à la récré. »

« Moi je transpirais, j'avais souvent mal à la tête et en plus ça pollue ! »

« Avec le masque, la vie était plus triste et plus grise... »

« C'était quand même bien, on pouvait bavarder, la maîtresse ne voyait pas qui parlait !!! »

« J'avais plus chaud dehors, surtout en hiver, c'était pratique ! »

Voici maintenant leur ressenti depuis qu'ils ne portent plus le masque.

« Sans le masque, c'est comme si j'avais plus de liberté ! »

« Avec l'habitude, c'est rigolo, j'ai toujours l'impression de l'avoir sur le nez. »

« On voit enfin l'expression, les sourires sur les visages... »

« Moi, quand j'arrive à l'école, j'ai encore l'impression d'avoir oublié quelque chose ! »

« Je peux mieux respirer quand je fais du sport ou quand je joue. »

« C'est plus agréable mais ça nous protège moins contre le covid. »



Les avis sont riches, variés parfois surprenants... mais une chose est sûre, c'est que personne n'a envie de remettre le masque !!

Les CM2

Périscolaire 2021

Le compostage: l'affaire de tous



Cette année, à l'initiative de Cécile Cau, conseillère déléguée, la mairie a pu faire l'acquisition de composteurs. L'association Trivial'Compost nous a accompagné dans ce projet pour mettre en place le tri et la collecte des déchets compostables à la restauration scolaire. Le 17

septembre 2021, un membre de l'association est venu présenter le projet aux agents et aux enfants pour les sensibiliser et les impliquer dans le tri et l'entretien des composteurs.

La semaine suivante, Doriane membre de l'association est venue pendant le repas pour mettre

en place le tri et la collecte lors des trois services.

Pour s'assurer du bon fonctionnement du tri au restaurant scolaire et de l'implication des enfants dans le projet, il est nécessaire que tous les enfants puissent se familiariser avec le site de compostage, pour découvrir et comprendre ce processus, et prendre conscience de son intérêt. Après le repas, nous proposons aux enfants, par classe, d'aller jeter les déchets compostables (quand il y en a), le but étant que tous les enfants qui mangent au restaurant scolaire y participent.



Accueil de loisirs pour les 3/11ans

Calendrier des dates et périodes pour les ALSH « accueils de loisirs » 2022.

VACANCES DE FEVRIER (1 semaine)	VACANCES DE PÂQUES (1 semaine)	VACANCES D'ETE JUILLET (2 semaines)	VACANCES D'ETE AOÛT (2 semaines)	VACANCES DE LA TOUSSAINT (1 semaine)
Du lundi 14 février Au Vendredi 18 février	Du mardi 19 avril Au Vendredi 22 avril	Du vendredi 8 juillet Au Vendredi 22 juillet	Du mardi 16 août Au Vendredi 26 août	Du lundi 24 octobre Au Vendredi 28 octobre

Pendant les vacances de la Toussaint du 25 au 29 octobre 2021, 36 enfants du village ont participé à l'accueil de loisirs sur le thème de la fête d'Halloween. L'équipe d'animation a accueilli dix-sept enfants de moins de 6 ans dans le bâtiment situé au fond de la cour de l'école maternelle, et dix-neuf enfants de 6/10 ans dans le bâtiment de l'école primaire. Cette séparation liée à l'âge de l'enfant nous permet un fonctionnement optimal.



Durant cette semaine très douce et ensoleillée pour la saison, quatre sorties ont été proposées aux enfants.



Le mardi 26 octobre les grands ont pu tester leur adresse au bowling de Châteaufarine, pendant que les petits s'amusaient à Okidok.

Le jeudi 28 octobre les 6/10 ans se sont rendus à la piscine La Fayette, et nos petits ont pu pratiquer le poney à la ferme équestre du bois de Chailluz.



Une semaine bien remplie qui a comblé tous les enfants ainsi que leurs parents.

Le dernier jour, une chasse aux bonbons dans le village a été organisée par l'équipe d'animation.

Certains habitants de la commune ont pu être surpris de voir les enfants maquillés et déguisés frapper à leurs portes.

Pour clôturer cette dernière journée d'accueil, DJ Edo, Ayten, Justine et Lisa ont proposé une

BOUM d'Halloween en regroupant tous les enfants pour danser, chanter, jouer et tout simplement profiter tous ensemble de leurs vacances !!



L'équipe d'animation vous remercie de la confiance que vous lui accordez et vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année.

Salle des jeunes



Séjour aventure :

Cet été, du 2 au 7 août, la commune a organisé un séjour aventure à la base nautique de Bellecin (Jura).

7 adolescents de la commune d'Avanne-Aveney et Rancenay ont participé à ce séjour.

Sur le lac de Vouglans, les jeunes adolescents ont pu pratiquer des activités telles que le canoé kayak, le catamaran, l'aviron, la planche à voile et le ski nautique.





Accueil Jeunes (salle des jeunes) :

Suite à l'allègement du contexte sanitaire, la salle des jeunes ouvre ses portes officiellement à partir du mercredi 10 novembre 2021.

Les jeunes ayant entre 11 et 17 ans peuvent s'inscrire et bénéficier de sorties, soirées, d'un séjour été, et d'un séjour ski.

L'accueil est ouvert tous les mercredis et les vendredis (hors vacances scolaires).

- Le mercredi après-midi, de 14h à 17h, pour les adolescents en classe de 6^{ème} et 5^{ème}.
- Le vendredi soir, de 19h à 20h30, pour les adolescents en classe de 4^{ème} et 3^{ème}.

Une sortie à la patinoire et une soirée casino seront organisées prochainement pour les adolescents.

Ci-dessous, le contact pour vous inscrire à l'accueil jeunes :

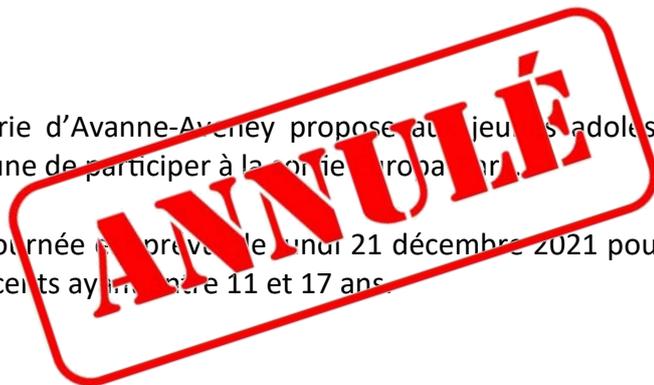
Edo KANTUROV: salledesjeunes@avanne-aveney.com - Tél: 07.82.46.95.99

Europa-Park :



La mairie d'Avanne-Aveney propose aux jeunes adolescents de la commune de participer à la sortie Europa-Park.

Cette journée est prévue le lundi 21 décembre 2021 pour les jeunes adolescents ayant entre 11 et 17 ans.



Séjour ski (sous réserve des conditions sanitaires) :

Un séjour ski est prévu du dimanche 13 février au vendredi 18 février 2022 à Bellevaux (74). Les jeunes adolescents ayant entre 11 ans et 17 ans peuvent s'inscrire.

Ci-dessous, le contact pour vous inscrire au séjour ski :

Edo KANTUROV : salledesjeunes@avanne-aveney.com
Tél: 07.82.46.95.99



Les belles carrosseries sont à Avanne-Aveney !

Le « Vesontio Classic Cars » a pris ses quartiers à Avanne-Aveney. Après un premier rassemblement contrarié par la crue du Doubs, le partenariat entre la commune et le club a pu être lancé le 25 juillet dernier. Une centaine des belles carrosseries ont fait le bonheur des visiteurs et des curieux qui constataient une agitation sur le stade d'ordinaire plus tranquille le dimanche matin.

D'un point de vue juridique, une convention a été signée par le club afin de fixer les modalités d'occupation du domaine public. La périodicité, le créneau horaire, le respect des espaces verts, la pollution potentielle, la limitation des nuisances au voisinage, rien n'a été laissé au hasard et l'événement ravit déjà les amateurs de véhicules anciens sans gêner les autres.

Le rassemblement propose toujours deux espaces d'exposition : d'un côté, les voitures et les motos de plus de 30 ans, et de l'autre les « youngtimers » c'est-à-dire les véhicules plus récents (de +20 ans). Ne vous étonnez donc pas de voir stationner des Porsche, Lotus et autres Ferrari profilées, qui visent aussi à attirer les plus jeunes visiteurs.

Un ou deux événements devraient ponctuer l'année, au retour des beaux jours : un concours d'élégance avec des tenues d'époque et un rallye sur les routes du département au départ d'Avanne-Aveney.

Outre la création d'un événement local plaisant, l'objectif est également de rassembler toutes les générations autour de l'automobile, domaine consensuel, les aînés expliquant avec nostalgie aux plus jeunes comment on se déplaçait il y a quelques décennies.

Rassemblement des véhicules anciens : tous les 3^{ème} dimanche de chaque mois, toute l'année, de 10h à 12h, au stade en gravier stabilisé.



Sur les pas des Beatles

Après trois reports en raison des calamités successives (crise sanitaire et inondation), les chansons des Beatles ont pu enfin résonner dans les rues d'Avanne-Aveney ce dimanche 12 septembre 2021. Il faisait beau et chaud, y compris dans les cœurs. Le groupe, invité par la municipalité n'est pas né de la dernière averse : les Bœufs Attelés existent depuis 1980. Voilà une date qui parle à qui possède un minimum de culture musicale. Marc, le batteur : « *quand j'ai appris l'assassinat de John Lennon, le 8 décembre 1980 à New York, ça m'a fichu un gros coup au moral. Avant la fin du mois, les Boeufs Attelés étaient créés !* ».

« Help », « come together », « ticket to ride », « can't buy me love », « Michelle », et bien d'autres titres, la revue de répertoire fut riche et variée, durant 2h30 de concert sans entracte. Un marathon qui a séduit environ 350 spectateurs installés place Champfrêne. Ceux-ci reprenaient, pour la plupart, les refrains indémodables connus de plusieurs générations.

Le ton est juste, les titres sont joués à la note près. Les spectateurs n'étaient plus à Avanne-Aveney mais au Cavern Club de Liverpool, là où la légende a débuté voici 60 ans. Les longs mois d'attente pour ce concert des Boeufs Attelés n'ont pas été vains. **Merci à eux.**



Contre Z'UT

Le 17 septembre 2021, l'ensemble vocal Contre Z'Ut offrait une prestation appréciée par une quarantaine de personnes.

Sous le préau de l'école d'Avanne-Aveney, les voix féminines du chœur Contre Z'Ut ont proposé un florilège de chansons tchèques, hongroises, norvégiennes et lettones. Un programme festif largement inspiré par le folklore musical de chaque pays qui faisait alterner des pièces pour ensemble vocal et la voix soliste de Françoise Rebaud-Lyet. Les chanteuses étaient accompagnées par Benjamin Faure au piano.



Rencontre avec Delphine COULIN

En septembre dernier, nous avons eu l'honneur d'accueillir l'auteur et réalisatrice Delphine COULIN dans le cadre du Livre dans la Boucle.

Une bonne heure d'échanges autour de ses romans, pour certains adaptés en films, *Samba pour la France* (adapté par Éric TOLEDANO et Olivier NAKACHE en 2014), et *Voir du Pays* (adapté par Delphine COULIN elle-même et sa sœur Murielle en 2016).

Delphine Coulin nous a également présenté son dernier roman sorti en août dernier, « *Loin à l'ouest* », c'est l'histoire de « 4 mauvaises filles » de la fin du XIX^e siècle jusqu'à aujourd'hui, Georges, Lucie, Solange et Octavie. Avec elles, nous traversons plus d'un siècle de points de vue de femmes.

« *Loin à l'ouest* » fait l'éloge du mensonge et de l'imaginaire qui parfois aide à rendre la vie plus belle ou la sauve.

Une auteur et réalisatrice passionnée avec une très belle écriture qui sait retranscrire les émotions dans les moindres détails comme si on s'y trouvait. Un conseil, lisez ses romans.

Ses romans sont disponibles à la bibliothèque.



Delphine Coulin

Loin, à l'ouest



CONCERT BRASSENS, La Fontaine et Les autres

Les amateurs de chansons françaises étaient au rendez-vous le 6 novembre dernier pour écouter le groupe l'Amandier parcourir les répertoires de Georges Brassens, Yves Montand, Jean Ferrat, Pierre Louki, Serge Lama, Serge Reggiani... Le public reprenait en chœur les refrains dans une ambiance chaleureuse.



11 novembre 2021

Lazare Ponticelli, dernier poilu nous a quittés en 2008.



Ce 11 novembre 2021 voit l'inhumation d'Hubert Germain, dernier des compagnons de la Libération, dans la crypte du mémorial de la France combattante au Mont-Valérien (Hauts-de-Seine).

Alors que les deux guerres mondiales semblent loin, le 11 novembre, jour anniversaire de l'armistice de 1918 et commémoration annuelle de la victoire et de la paix, est également le jour où l'on rend hommage à tous ceux qui sont morts pour la France, y compris les militaires tombés en opération extérieure. Cette date revêt donc une importance particulière, la commémoration place Champfrêne a eu lieu en présence d'un détachement en arme de la 1^{ère} Compagnie de Transmissions de la 1^{ère} Division de Besançon, des anciens combattants, des porte-drapeaux, des élus, quelques habitants.



Après la lecture du message de madame Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants, madame le maire et monsieur le président des anciens combattants ont déposé une gerbe au pied du monument aux morts. La cérémonie a pris fin après l'appel aux morts des guerres passées et ceux tombés en opération extérieure au cours de l'année 2021.

Exposition artisanale

Les 20 et 21 novembre 2021 s'est déroulée l'exposition d'artisanat d'art qui avait été annulée l'an dernier pour cause de Covid.

Les artisans d'art étaient heureux de se retrouver et de pouvoir présenter leur savoir-faire, certains exécutaient leur art sous l'œil attentif du public.



Le lendemain de l'exposition Marie-Claude BASTIEN expliquait en quoi consistait son travail de relieuse aux élèves de la classe de CM1 de Madame Blandine LAZARO.



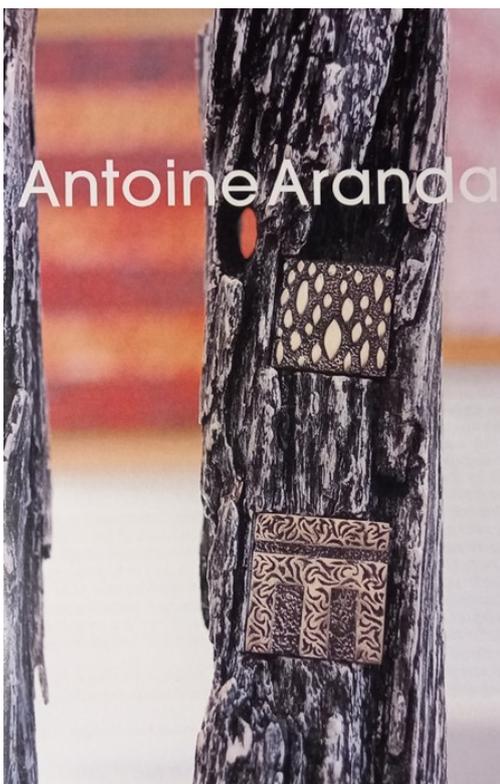
Nuit de la lecture

MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité



La bibliothèque participera aux prochaines nuits de la lecture
qui auront lieu le **samedi 22 janvier 2022**,
le programme arrivera prochainement...

Exposition de printemps



L'exposition consacrée à l'art
aura lieu les **26 et 27 mars 2022**
dans les locaux de la mairie.

L'invité d'honneur, le sculpteur Antoine ARANDA, sera entouré d'autres artistes qui vous feront partager leur passion dans les domaines de la pierre, de la peinture, du papier et du bois.

SORTIE NATURE

Samedi 9 avril 2022 de 9h30 à 12h00

Les oiseaux de la forêt

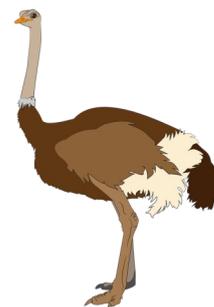
Sittelle, pics en tout genre, grimpereau, roitelet... La forêt abrite de nombreuses espèces d'oiseaux. Souvent cachés derrière le feuillage, leurs chants trahissent leur présence, pour le plaisir de nos oreilles. Accompagné d'un spécialiste (animateur LPO), une balade vous apprendra à les identifier et à prendre plaisir à les écouter. Nous serons également sensibilisés à l'importance du maintien de leur habitat.

Pour petits et grands - Durée : 2h30

Prévoir des jumelles (prêt possible pour ceux qui n'en ont pas)
et des vêtements adaptés à la météo.

Le nombre de places est limité à 20 personnes. **Inscription obligatoire.**

Demande via la boîte mail : ceccau@free.fr, élue en charge de la forêt.



Associations du village

GYM FORM' AVANNE-AVENEY

Depuis la parution du journal municipal des associations en août dernier, un cours supplémentaire a été ouvert et quelques petites modifications d'horaires ont été réalisées.

En effet, le lundi matin, ce n'est pas une, mais deux séances d'activités gymniques d'entretien qui sont proposées aux séniors : de 9h à 10h et de 10h15 à 11h15.

Quelques places sont encore disponibles dans ce deuxième créneau lundi 10h15-11h15, ainsi que dans plusieurs des 12 cours hebdomadaires proposés par l'association, que ce soit en QI GONG le mardi matin, en GYM TONIQUE/BODYMOVE le mardi soir, en STRETCHING et en RENFORCEMENT MUSCULAIRE le jeudi soir, ou encore en MARCHE NORDIQUE lundi après-midi et samedi après-midi.

Tarifs pour deux trimestres, de janvier à fin juin, licence fédérale annuelle comprise :

- 90 € pour un cours de 1h00.
- 105 € pour un cours de 1h15.

Séances d'essai possible pour toutes les activités ; prêt de bâtons de marche nordique.

Le pass sanitaire est exigé pour toutes les séances en salle.

En raison du covid, apporter son tapis personnel.

Renseignements par téléphone au 03.81.52.97.79 ou par mail gymform'aa@orange.fr

Site internet du club : www.club.sportspourtous.org/gymformavanneaveney-25

Site internet de la fédération : www.sportspourtous.org

Relais Petite Enfance des Petits Voyageurs

Des animations gratuites pour les 0-6 ans !

Les animations du Relais sont des temps collectifs gratuits qui s'adressent à tous les enfants de 0 à 6 ans accompagnés d'un adulte (assistants maternels, parents et gardes à domicile).

Ces rencontres sont conviviales, bienveillantes et permettent à tous les enfants de jouer, de créer des liens et de découvrir de nouvelles activités.

Sur la commune d'Avanne-Aveney, ces temps collectifs se déroulent certains mardis matins (selon planning) à la salle du conseil de la mairie.

Déroulement des animations :

9h -10h : Accueil et jeux libres.

10h -11h : Atelier proposé (merci d'arriver avant 10h lors de la présence d'un intervenant) .

Animations à venir :

- **Mardi 14 décembre 2021** pour un Atelier d'éveil sensoriel et artistique.
- **Mardi 11 janvier 2022** (thématique à découvrir...).

Bon à savoir : Habitants de la commune d'Avanne-Aveney,



vous pouvez participer à toutes nos actions, gratuitement, sur les diverses communes de notre secteur.

N'hésitez pas à nous contacter (03.81.52.09.47 ou relais.boussieres@famillesrurales.org), à consulter notre site internet (<https://www.famillesrurales.org/relais-petite-enfance-franche-comte>) ou notre page Facebook pour en savoir plus !

« Les p'tites histoires »

A la bibliothèque d'Avanne-Aveney

En partenariat avec la bibliothèque, le Relais vous donne rendez-vous le **jeudi 3 février 2021, à 9h30 !**

A travers de petites lectures, comptines et jeux de doigts, venez partager un moment convivial et chaleureux autour... des émotions !

Inscription obligatoire auprès du Relais Petite Enfance au 03 81 52 09 47 ou relais.boussieres@famillesrurales.org

En raison de la situation sanitaire actuelle, le port du masque et le pass sanitaire sont obligatoires pour les adultes.



L'association LASCAR fait peau neuve !

VOS NOUVEAUX CORRESPONDANTS

- Danse : Emilie Gavanesh/Isabelle Moutenet
- Judo : Sid Ahmed Benkefalah
- Aikido : Truc'mai Aubry
- Cardio-boxe : Sylvain Pougeux
- Dessin : Pierre Paris

NOUS CONTACTER

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations sur les inscriptions et les tarifs de nos activités.

☎ 07 68 99 93 84

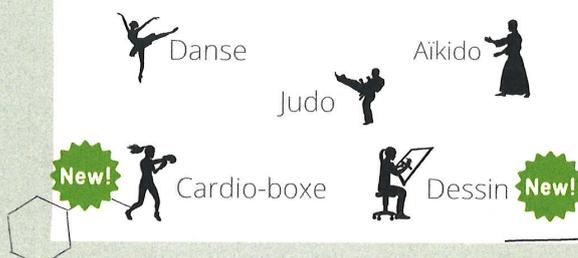
✉ lascaravanne@gmail.com

Nous avons le plaisir de vous présenter notre nouvelle équipe.

UN NOUVEAU BUREAU

Notre président : Eric Girardin
Notre trésorière : Magaly Figard
Notre secrétaire : Christelle Daguey

NOS ACTIVITÉS



Nos Petits Loups

“Nos Petits Loups” est l'association des parents d'élèves de l'école d'Avanne-Aveney Rancenay mais ce n'est pas seulement cela: toute personne ayant envie d'accompagner l'école peut s'investir d'une manière ou d'une autre à nos côtés.

Après une période difficile liée au contexte sanitaire, des parents motivés souhaitent donner un nouveau souffle à l'association. Notre objectif est double :

- permettre aux enfants de l'école de passer ensemble des moments ludiques et conviviaux, la plupart du temps en dehors du temps scolaire.
- récolter des fonds pour participer au financement des projets pédagogiques et culturels menés par les enseignants (financement de bus pour les sorties scolaires, participation aux séjours de classe découverte, achat de matériel spécifique, etc).

Au cours d'une année scolaire, « Nos Petits Loups » organise différents événements :

Septembre/Octobre : “Raconte Moi “ (événement culturel autour d'un thème et mise en place de différents ateliers : lecture , bricolage, jeux et buvette) Cette manifestation est intégralement gratuite.

Décembre : Marché de Noël de l'école (vente de sapins, fromages et chocolats, d'objets réalisés par les élèves, tartiflette...)

Janvier : Vente de Galette des Rois.

Avril : Chasse aux œufs pour Pâques.

Juin : Kermesse de l'école.



Nous sommes toujours à la recherche de lots pour la kermesse ou pour organiser des tombolas. L'intégralité des bénéfices réalisés lors de ces manifestations est allouée à l'école de notre village et à ses projets.

Vous pouvez nous aider :

- en adhérant à l'association
- en nous aidant lors des manifestations (installation, tenue des stands, rangement...)
- en participant aux différents événements, en venant trinquer et vous restaurer entre amis ou famille lors du Marché de Noël ou de la Kermesse.

N'hésitez pas à nous contacter et à suivre l'actualité de l'association sur notre page Facebook :

« **NOS PETITS LOUPS D'AVANNE** »

Nous profitons de l'occasion pour remercier chaleureusement tous ceux qui accompagnent l'association au quotidien et permettent la réalisation des différentes manifestations.

BULLETIN D'ADHÉSION 2021-2022

Nom: Prénom: Tel ou email:

Je souhaite adhérer à l'association pour 5 €

Je souhaite effectuer un don libre à l'association de: €

J'ai des idées que je souhaite partager :



**Nos petits
loups**

Bulletin à remettre dans la boîte aux lettres de l'école accompagné de votre règlement par chèque.

COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(les comptes rendus complets sont accessibles sur www.avanne-aveney.com)

RÉUNION DU 09 SEPTEMBRE 2021

OBJET : Politique de l'habitat

Mme le maire expose au conseil municipal les deux dispositifs d'aide financière au logement gérés par le département du Doubs et l'Etat : Le fonds de solidarité pour le logement (FSL) et le fonds d'aide aux accédants à la propriété en difficulté (FAAD). Ces fonds sont alimentés par la contribution du Département et par les participations volontaires des communes et de divers organismes (CAF, MSA, bailleurs sociaux).

L'assemblée renouvelle sa participation annuelles selon les termes suivants :

- au FSL à hauteur de 0.61 € par habitant soit 1 387.75 € pour 2 275 habitants (recensement INSEE au 1^{er} janvier 2021)
- au FAAD à hauteur de 0.30 € par habitant soit 682.50 €

OBJET : Reprise de concessions en état d'abandon

Après avoir entendu lecture du rapport de Mme le maire qui lui demande de se prononcer sur la reprise par la commune des concessions listées ci-dessous dans le cimetière communal, concessions qui ont plus de trente ans d'existence et dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle, dans les conditions prévues par l'article L 2223-13 et suivants du code général des collectivités territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions perpétuelles et centenaires en état d'abandon ;

Considérant que les concessions ci-après dont il s'agit ont plus de trente ans d'existence et qu'elles sont bien en état d'abandon, ledit état dûment constaté :

**TABLEAU DES CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON
« CIMETIERE DU BAS »**

N°	SUP.	ETAT D'ABANDON
19	2 m ²	Concession en état d'abandon, procédure de reprise du 09/02/2008
2	2 m ²	Pas de concession, en état d'abandon, procédure de reprise du 09/02/2008
2 bis	2 m ²	Concession périmée depuis le 09/02/2011 et non renouvelable

21	2 m ²	Pas de concession, en état d'abandon, procédure de reprise du 09/02/2008
29	2 m ²	Concession périmée depuis le 17/08/1995, en état d'abandon depuis plusieurs années, procédure de reprise du 09/02/2008
34	2 m ²	Pas de concession, en état d'abandon, procédure de reprise du 09/02/2008
41	2 m ²	En état d'abandon, procédure de reprise du 09/02/2008
42	4 m ²	En état d'abandon depuis plusieurs années, procédure de reprise du 09/02/2008
43	2 m ²	En état d'abandon depuis plusieurs années, procédure de reprise du 09/02/2008
62	2 m ²	Pas de concession, en état d'abandon, procédure de reprise du 09/02/2008
78	2 m ²	Concession échue depuis le 20/10/2012, en état d'abandon
83	2 m ²	Concession en état d'abandon, procédure de reprise du 09/02/2008
97	2 m ²	Pas de concessionnaire connu, en état d'abandon, procédure de reprise du 09/02/2008
101	2 m ²	Pas de concession, en état d'abandon, procédure de reprise du 09/02/2008
125 bis	2 m ²	Concession gratuite, échue en 2004, en état d'abandon, non renouvelable
125 ter	2 m ²	Concession échue le 14/06/2011, non renouvelable
125	2 m ²	Concession échue le 14/04/1945, en état d'abandon, pas de concessionnaire connu
138	2 m ²	Pas de concessionnaire connu, en état d'abandon, procédure de reprise du 09/02/2008
164	2 m ²	Concession à l'abandon, pas de concessionnaire connu
191	2 m ²	Concession à l'abandon, pas de concessionnaire connu, procédure de reprise du 09/02/2008

Vu le certificat du maire constatant l'affichage du tableau des procès-verbaux relatif à l'état d'abandon de concessions en date du 5 juillet 2018 ;

Vu le certificat du maire de non-contestation d'affichage du tableau des procès-verbaux relatif à l'état d'abandon de concessions en date du 5 juillet 2021 ;

Considérant que cette situation décèle une violation de l'engagement souscrit par l'attributaire de ladite concession, en son nom et au nom de ses successeurs, de la maintenir en bon état d'entretien, et qu'elle est, en outre, nuisible au bon ordre et à la décence du cimetière.

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'autoriser le maire à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations la concession sus-indiquée en état d'abandon ;
- de charger le maire de l'exécution de la présente délibération.

OBJET : Accessibilité : demande de prorogation de l'agenda d'accessibilité programmée (ADAP)

Par délibération du 17/09/2015, le conseil municipal a présenté au préfet un agenda d'accessibilité partagé (ADAP) permettant la mise aux normes progressive des établissements recevant du public pour l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

Un bilan réalisé avec la direction départementale des territoires du Doubs (DDT) a permis de valider les dernières réalisations (signalisation, cheminement, marquage au sol, etc.) et mettre en exergue deux dérogations à solliciter auprès du préfet :

- pour les sanitaires du bâtiment mairie : impossibilité technique de mettre en conformité les sas;
- pour la salle polyvalente d'Avanne : impossibilité de mettre un ascenseur et dépenses superflues alors qu'un projet de nouvelle salle polyvalente est en cours.

L'assemblée est sollicitée pour valider une demande de prorogation du délai de réalisation des travaux suivants :

Groupe scolaire :

- Aménager un sanitaire adapté pour les personnes handicapées;

- Poser un dispositif de protection afin d'éviter les chutes dans les salles diverses (salle de sieste).

Bâtiment Mairie-bibliothèque :

- Déplacer la boîte aux lettres afin d'obtenir un espace d'usage de dimensions 0.8 m x 1.3 m au droit de l'équipement : l'assemblée opte pour l'enlèvement de la grille actuelle qui empêche l'accès à cette boîte aux lettres;
- Poser une boucle d'induction magnétique.

Salle polyvalente d'Avanne :

- Prolonger une main courante horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée

Micro-crèche : nouveau bâtiment

Vestiaires stade de foot :

- Poser une signalisation d'orientation (bande de guidage) entre la place de stationnement réservée aux personnes handicapées et l'entrée des vestiaires;
- Régler le ferme-porte (50 N max.).

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'autoriser le maire à solliciter auprès du préfet du Doubs une prorogation de l'agenda d'accessibilité programmée jusqu'au 31/12/2022 et retenant les travaux décrits ci-dessus.

OBJET : Domaine forestier - demande de restructuration foncière

Le conseil municipal demande :

- l'autorisation de réaliser un dossier de restructuration foncière pour l'ensemble du domaine bénéficiant du régime forestier ;
- l'annulation de tous les anciens arrêtés de soumission encore en vigueur ce jour;
- l'application du régime forestier aux parcelles cadastrales suivantes : voir tableau ci-dessous.

Le conseil municipal assure que l'ensemble des parcelles de la forêt communale sont parfaitement bornées et délimitées. Elles ne peuvent donc faire l'objet d'aucune contestation.

Les motifs de la demande sont l'amélioration et la mise à jour du patrimoine boisé communal relevant du régime forestier.

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de valider la demande de restructuration telle que présentée dans le tableau ci-dessous et demande à l'office national des forêts de présenter un dossier de restructuration foncière et d'application du régime forestier pour l'ensemble des parcelles listées de la forêt communale ;
- de donner pouvoir au maire de signer toutes les pièces afférentes au dossier.

La présente délibération annule et remplace la délibération n° 2021-047 du 30 juin 2021.

RÉUNION DU 14 OCTOBRE 2021

OBJET : Budget : convention avec l'Etat relative à l'expérimentation du compte financier unique (budget principal Commune et budget annexe Forêt)

Mme le maire informe l'assemblée que la candidature de la commune d'Avanne-Aveney à l'expérimentation du compte financier unique (CFU) a été retenue pour les exercices budgétaires 2022 et 2023.

Le CFU a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens, si le législateur en décide ainsi. Sa mise en place vise plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permettra de mieux éclairer les assemblées délibérantes et pourra ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

A terme, le CFU et le rapport sur le CFU composant un bloc cohérent participeront avec les données ouvertes (« open data ») à moderniser l'information financière.

Le compte financier unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au compte administratif établi par l'ordonnateur et du compte de gestion du comptable, en rationalisant et en modernisant les informations contenues dans ces deux documents.

Afin de préparer l'expérimentation qui débutera au 1^{er} janvier 2022, une convention sur les conditions et les

modalités de mise en œuvre de cette expérimentation doit être signée.

Deux conditions s'imposent :

1- L'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 : la commune d'Avanne-Aveney adopte le référentiel budgétaire et comptable M57, avec le plan de comptes M57 abrégé pour les communes de moins de 3500 habitants, au plus tard le 1^{er} janvier 2022. Une délibération du conseil municipal n°2021-034 du 10/06/2021 a validé cette transition du référentiel M14 vers le M57.

2- La dématérialisation des documents budgétaires : la commune d'Avanne-Aveney dématérialise ses documents budgétaires depuis 2017 dans l'application Actes budgétaires. Elle remplit donc les pré-requis informatiques nécessaires à la confection du compte financier unique pendant toute la durée de l'expérimentation.

le conseil municipal, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'autoriser le maire à signer la convention d'expérimentation du compte financier unique avec l'Etat pour le budget principal de la commune et pour le budget annexe Forêt.

OBJET : Aide aux communes - Convention relative à l'évolution du dispositif et à la mise en place de nouveaux services communs entre Grand Besançon Métropole, ses communes membres et certains syndicats de communes

Le dispositif d'aide aux communes a été adopté en conseil communautaire le 15 juin 2016, puis modifié le 24 mai 2018. La commune a intégré le niveau 2B de l'aide aux communes par délibération n°2020-062 du 8 octobre 2020 pour un forfait d'adhésion fixé à 2.90 € / hab / an avec un plafond à 6200 €.

Le dispositif évolue pour prendre en compte le développement de services communs.

I. Développement des services proposés aux communes

La convention d'aide aux communes intègre trois nouveaux services, qui viennent étoffer le bouquet déjà existant : l'accompagnement en matière d'urbanisme pré-opérationnel ; l'accompagnement en matière de politique et d'action foncière, et enfin l'accompagnement pour des missions en matière d'emploi et compétences, dont le service de remplacement temporaire des secrétaires de mairie.

II. Répercussion des coûts de l'Aide aux communes

Les coûts répercutés aux communes à travers les forfaits d'adhésion, et dans le cadre des services de niveau 3 (coûts agents A, B ou et C des devis spécifiques) demeurent inchangés.

Les frais de déplacement spécifiques appliqués aux missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre sont considérés comme intégrés aux coûts agents, du fait d'un coût marginal au regard de leur complexité de gestion.

Il est proposé d'indexer l'ensemble des coûts sur l'inflation et non plus seulement les forfaits d'adhésion et leurs plafonds.

Le forfait d'adhésion passe à 2.91 € / hab / an pour le niveau 2B plafonné à 6230 € pour les communes de moins de 4 000 habitants.

Sur proposition de Mme le maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le projet de nouvelle convention de services communs entre GBM et ses communes membres et certains syndicats de communes dans le cadre du dispositif d'aide aux communes,
- acte que les tarifs sont fixés et actualisés annuellement par délibération du conseil communautaire du Grand Besançon,
- se prononce favorablement sur l'adhésion de la commune au dispositif d'aide aux communes au niveau 2b ,
- autorise Mme le maire à signer ladite convention et s'engage à inscrire les crédits nécessaires.

OBJET : Marchés publics : rénovation d'un logement existant (6 rue St-Vincent)

Par un acte notarié du 18 décembre 2020, la commune s'est rendue acquéreur de la parcelle bâtie AE 133 sise 6 rue Saint Vincent.

Un projet de rénovation du logement existant est lancé avec l'association SOLIHA de Besançon pour la création de 2 logements sociaux, pour deux missions :

- Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage : elle doit permettre le montage des dossiers de demande de subventions auprès de la région (Effilogis), du Grand Besançon Métropole (fonds Isolation et énergie), du

SYDED (fonds Transition énergétique), et auprès des organismes compétents pour l'instauration d'un loyer PALULOS. Pour mémoire, la subvention PALULOS (prime à l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale) a pour objet d'aider les bailleurs propriétaires ou gestionnaires de logements locatifs sociaux à réaliser les travaux d'amélioration dans les logements ou immeubles existants.

Mme le maire demande à l'assemblée l'autorisation de signer la convention dont la rémunération s'établit à 3 192 euros toutes taxes comprises avec la répartition suivante :

- ◆ Effilogis : 660 €
- ◆ GBM : 492 €
- ◆ SYDED : 600 €
- ◆ PALULOS : 1 440 €

- Mission de maîtrise d'œuvre : mission en cotraitance avec le bureau d'études thermiques B2EC et SIC JURA et portant sur la mission de base (APS-APD-PRO-ACT-EXE-DET-AOR) sans les études d'esquisse.

Mme le maire demande à l'assemblée l'autorisation de signer la proposition d'honoraires dont la rémunération s'établit à 28 080 € HT soit 33 696 € TTC pour une enveloppe de travaux estimée à environ 240 000 € HT, soit un taux de rémunération de 11.7 %.

Mme le maire informe l'assemblée que le passage du seuil de 25 000 € HT à 40 000 € HT permet aux maîtres d'ouvrage, depuis le 1^{er} janvier 2020, la dispense de publicité et de mise en concurrence pour tous les marchés inférieurs à ce seuil, y compris les marchés de maîtrise d'œuvre, selon l'article R.2122-8 du code de la commande publique (CCP).

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'autoriser Mme le maire à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création de 2 logements sociaux, dont la rémunération s'établit à 3 192 euros TTC, avec SOLIHA,
- d'autoriser Mme le maire à signer proposition d'honoraires transmise par SOLIHA, dont la rémunération s'établit à 28 080 € HT soit 33 696 € TTC, pour la création de 2 logements sociaux.

OBJET : désignation d'un correspondant défense

M. Johann PERRIN se porte candidat pour être correspondant défense et il est désigné par 17 voix pour, 1 abstention, lui-même n'ayant pas participé au vote.

RÉUNION DU 15 NOVEMBRE 2021

OBJET : convention « Guichet numérique des autorisations d'urbanisme » (GNAU)

Contexte

Le programme Démat.ADS ou le dépôt et l'instruction en ligne de toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme, répond aux enjeux de simplification et de modernisation des services publics, à l'heure où une grande majorité de services sont accessibles en ligne.

A partir du 1^{er} janvier 2022, toutes les communes de France doivent être en capacité de recevoir les demandes d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme et déclaration d'intention d'aliéner...) par voie dématérialisée. L'utilisateur aura la possibilité de déposer son dossier, soit au format papier, soit de manière dématérialisée.

Aussi, Grand Besançon Métropole (GBM) a décidé par sa délibération du 07/10/2021 de mettre à disposition de l'ensemble des communes, un téléservice mutualisé adapté aux compétences respectives des communes et de GBM en matière d'urbanisme, dénommé guichet numérique des autorisations d'urbanisme (GNAU). Tout dépôt dématérialisé sera réalisé obligatoirement via ce guichet. Tout dépôt par mail, sur clé USB, lien de transfert et autres supports... ne sera pas recevable par l'administration.

Dispositif

Le conseil de communauté de GBM a délibéré le 07/10/2021 pour mettre en œuvre un téléservice «Guichet numérique des autorisations d'urbanisme » pour la saisine par voie électronique des actes relatifs à l'occupation et l'utilisation des sols et les DIA.

Pour accéder au dépôt de sa demande, l'utilisateur devra obligatoirement valider les conditions générales d'utilisation.

Ce téléservice sera ouvert au public au 1^{er} décembre 2021. Son déploiement sera réalisé conjointement par la société OPERIS et la Direction des Systèmes d'Information (DSI) de GBM.

Instruction des demandes

L'instruction des actes relatifs à l'occupation et l'utilisation des sols reste identique conformément au code de l'urbanisme, seul le dépôt et les modes de transmission de l'ensemble des documents entre l'utilisateur et la collectivité diffèrent.

Pour les actes confiés des communes adhérant au service ADS, dans l'objectif d'une efficacité pour les communes et les services de GBM vis-à-vis de leurs usagers et en vue de faciliter l'exercice des compétences des collectivités en matière de délivrance des autorisations d'urbanisme, il est proposé que :

- toute demande déposée par voie dématérialisée soit instruite dans son intégralité de manière dématérialisée ;
- toute demande déposée au format papier soit instruite à terme systématiquement de manière

dématérialisée après numérisation des pièces du dossier par la commune.

Il en est de même, pour l'ensemble des communes, dans le cadre du traitement des DIA par le service Foncier de GBM.

La délibération du conseil communautaire du 12 février 2015 actait de la prise en charge par GBM, pour l'ensemble des communes du périmètre de GBM, les coûts d'acquisition, d'installation et de maintenance du logiciel nécessaires à la gestion des autorisations d'urbanisme. Dans la suite logique, le guichet numérique (GNAU) qui s'appuie sur le logiciel existant, est pris en charge par GBM.

Convention

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide, à l'unanimité des membres présents et représentés de se prononcer favorablement sur l'adhésion au téléservice GNAU et d'autoriser le maire à signer la convention de mise à disposition de ce téléservice.

OBJET : Forêt : affouage sur pied 2021-2022

Le maire rappelle au conseil municipal que: la mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. La forêt communale d'Avanne-Aveney, d'une surface de 325ha étant susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution, elle relève du régime forestier ;

- cette forêt est gérée suivant un aménagement approuvé par le conseil municipal et arrêté par le préfet en date du 24/06/2003. Conformément au plan de gestion de cet aménagement, l'agent patrimonial de l'Office national des forêts (ONF) propose, chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages;
- L'affouage qui fait partie intégrante de ce processus de gestion, est un héritage des pratiques communautaires de l'Ancien Régime que la commune souhaite préserver. Pour chaque coupe de la forêt communale, le conseil municipal peut décider d'affecter tout ou partie de son produit au partage en nature entre les bénéficiaires de l'affouage pour la satisfaction de leurs besoins domestiques, et sans que ces bénéficiaires ne puissent vendre les bois qui leur ont été délivrés en nature (article L.243-1 du code forestier).
- L'affouage étant partagé par foyer, seules les personnes qui possèdent ou occupent un logement fixe et réel dans la commune sont admises à ce partage.

- La commune a fait une information auprès des habitants pour connaître les foyers souhaitant bénéficier de l'affouage durant la campagne 2021-2022.

le conseil municipal, après avoir délibéré décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- destine le produit des coupes (houppiers, taillis, perches, brins et petites futaies) des parcelles 13r, 14r, 19p, 12a (bois sur pied uniquement) et chablis à l'affouage sur pied ;
- arrête le rôle d'affouage joint à la présente délibération ;
- désigne comme garants : M. Dominique Fivre et M. Bernard Taverdet ;
- arrête le règlement d'affouage joint à la présente délibération ;
- fixe le volume maximal estimé des portions à 20 stères ; ces portions étant attribuées par tirage au sort ;
- fixe le montant total de la taxe d'affouage à 6 euros ; ce montant sera réglé à la fin de la saison d'affouage ;
- fixe les conditions d'exploitation suivantes :

- L'exploitation se fera sur pied dans le respect du règlement national d'exploitation forestière ;

- les affouagistes se voient délivrer du taillis, des perches, des brins, de la petite futaie et des houppiers désignés par l'ONF. Des tiges nécessitant l'intervention préalable d'un professionnel pourront être abattues par la commune avant mise à disposition aux affouagistes. Elles seront dans ce cas mises à disposition sur coupe ;

- le délai d'exploitation est fixé au 15 avril 2022. Après cette date, l'exploitation est interdite pour permettre la régénération des peuplements. Au terme de ce délai, si l'affouagiste n'a pas terminé l'exploitation de sa portion, il sera déchu des droits qui s'y rapportent (article L.243-1 du code forestier) ;

- le délai d'enlèvement est fixé au 30 septembre 2022 pour permettre la sortie du bois sur sol portant en dehors des périodes pluvieuses ;

- les engins et matériels sont interdits hors des chemins et places de dépôt, en raison du préjudice qu'ils pourraient occasionner aux sols forestiers et aux peuplements ;

- les prescriptions particulières propres à chaque portion sont spécifiées dans le règlement d'affouage.

- autorise le maire à signer tout document afférent.

OBJET : Passage à la nomenclature M57 : approbation du règlement budgétaire et financier de la commune

M. Jean-Michel GROS, conseiller délégué aux finances, expose à l'assemblée qu'en raison du basculement en nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2022, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application.

Ainsi, le règlement budgétaire et financier (RBF) est obligatoire pour les collectivités qui adoptent le référentiel M57. C'est dans ce cadre que la commune d'Avanne-Aveney est appelée à adopter le présent règlement qui fixe les règles de gestion applicables à la commune pour la préparation et l'exécution du budget, la gestion pluriannuelle et financière des crédits et l'information des élus.

Le conseil municipal, à compter de l'exercice 2022, pour le budget principal de la commune et le budget annexe de la forêt, le CCAS ayant à délibérer pour sa part,

après avoir délibéré décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

d'adopter le règlement budgétaire et financier (document annexé) de la commune d'Avanne-Aveney,

d'appliquer ce règlement au budget principal de la commune et au budget annexe de la forêt,

d'autoriser Mme le maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

OBJET : Services publics : révision des tarifs de crémation au 1^{er} janvier 2022

<i>Prestations</i>	<i>Tarifs en € au 01/01/2021</i>	<i>Révision en € au 01/01/2022</i>	<i>€ TTC</i>
<i>Crémation adulte</i>	<i>513.38</i>	<i>540.13</i>	<i>648.16</i>
<i>Crémation enfant de 1 à 12 ans</i>	<i>371.19</i>	<i>390.56</i>	<i>468.64</i>
<i>Crémation enfant < 1an</i>	<i>284.02</i>	<i>298.82</i>	<i>358.58</i>
<i>Exhumation < 5 ans</i>	<i>513.38</i>	<i>540.13</i>	<i>648.16</i>
<i>Exhumation > 5 ans</i>	<i>323.99</i>	<i>340.87</i>	<i>409.04</i>
<i>Crémation pièces anatomiques</i>	<i>384.97</i>	<i>405.03</i>	<i>486.04</i>
<i>Location salle de cérémonie</i>	<i>53.23</i>	<i>56.00</i>	<i>67.20</i>

OBJET : Vente parcelle AL 397 (Tripetards)

Vu les articles L 2121-29 du CGCT ;

Vu les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles ;

Vu le protocole d'accord signé par le propriétaire de la parcelle 037AL 397 en date du 25/10/2021 ;

Considérant que ledit immeuble n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal et que dans ces conditions il y a lieu de cesser de procéder aux dépenses d'entretien et qu'il convient de procéder à son aliénation,

Vu la délibération en date du 16/05/2019 désaffectant ce bien pour le faire entrer dans le domaine privé de la commune,

Considérant que l'immeuble constituant une partie de l'ancien sentier des Tripetards appartient au domaine privé communal,

Considérant l'estimation de la valeur vénale du bien établie par le service des Domaines,

Considérant le cahier des charges ainsi établi et présenté par le maire,

Le conseil municipal est donc appelé à valider la cession de cet immeuble communal et d'en définir les conditions générales de vente.

Après avoir pris connaissance du cahier des charges de la vente, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE l'aliénation de l'immeuble sis rue de l'Ecole nouvellement cadastrée 037AL397 ;
- DIT que les clauses du cahier de charges sont satisfaisantes, et s'accorde la possibilité de poursuivre la réalisation de la cession ;
- APPROUVE le cahier des charges et notamment le prix qu'il y prévoit ;
- AUTORISE Madame le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de cet immeuble par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT ;
- AUTORISE le 1^{er} adjoint au maire à signer, au nom de la commune, l'acte de vente en la forme

administrative dont il s'agit ainsi que les publicités foncières correspondantes.

OBJET : Aide aux devoirs

M. Yohann PERRIN, 1^{er} adjoint en charge des affaires scolaires, présente devant l'assemblée le projet du dispositif d'aide aux devoirs et sa genèse.

Plusieurs réunions de conseil d'école, en présence des représentants des parents d'élèves, ont fait remonter un besoin manifesté par ces derniers : l'organisation régulière d'une heure d'étude ou « aide aux devoirs », pendant le temps de garderie.

Des pré-requis ont été posés par les élus :

- *un groupe minimal de 8 ou 10 enfants*
- *une étude surveillée tenue par un enseignant ou une enseignante,*
- *une durée maximale d'une heure,*
- *le lundi ou le jeudi seulement,*
- *niveaux de classe : du CP au CM2,*
- *un impact budgétaire nul ou faible,*
- *une subvention auprès de la caisse d'allocations familiales.*

Le questionnaire aux parents laisse apparaître un besoin pour 16 enfants soit 9% de l'effectif total.

A la lecture des résultats du questionnaire, après l'exposé des contraintes liées au financement du dispositif, le maire sollicite l'assemblée pour la mise en œuvre d'une aide aux devoirs.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, par 14 voix contre et 1 abstention de ne pas instaurer le dispositif d'aide aux devoirs pendant le temps de garderie du soir.

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Avanne Aveney »



[Coup de cœur de jeunesse]

Le petit livreur de bisous

Aurélie BOMBACE / Ophélie ORTAL

Nous présentons un petit livre cartonné, tout en couleur et tout en douceur, qui réchauffe les cœurs et qui donne confiance .

Un gentille mamie charge un livreur d'envoyer un bisou de confiance à sa petite fille qui est très timide. Ce bisou change tout. Et un bisou d'une grand-mère à tous les pouvoirs magiques.

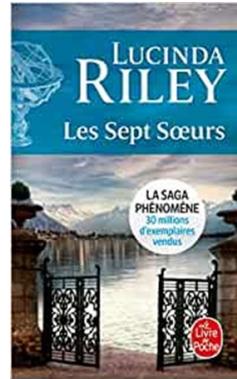
Une histoire tendre et douce à lire en famille.



[NOUS AVONS AIME]

Les sept sœurs , Maia (tome 1)

Lucinda RINLEY



« C'est un énigmatique milliardaire qui a adopté ces sept sœurs au quatre coins du monde. Il leur a donné comme prénom le nom des sept étoiles de la constellation de la Pléiade. A la mort de leur père, Maia d'Aplière et ses sœurs se retrouvent dans la maison de leur enfance, Atlantis, un magnifique château sur les bords du lac Lé

man.

Pour héritage, elles reçoivent chacune un mystérieux indice qui leur permettra peut-être de percer le secret de leurs origines.

La piste de Maia la conduit dans un manoir en ruines, au Brésil. C'est là que son histoire a commencé ».

Une magnifique saga familiale où se mêle romance, secret de famille.

A Lire A suivre ..



Fermeture de la bibliothèque pour les fêtes

22 et 23 décembre 2021

29 et 30 décembre 2021

Réouverture le mercredi 5 janvier 2022

Bonne lecture et bonnes fêtes de fin d'année.



Quiz insectes



①



②



③



④



⑤



⑥



⑦



⑧



⑨



⑩



⑪



⑫



⑬

- ① Scarabée dorée
- ② Cetoine dorée hanneton des roses
- ③ Syrphé
- ④ cloporte
- ⑤ Lucane mâle
- ⑥ Frelon asiatique
- ⑦ Guêpe
- ⑧ Perce-oreille
- ⑨ Callidie
- ⑩ Coccinelle
- ⑪ Punaise verte
- ⑫ Frelon européen
- ⑬ Grillon

Solution

JALOUSIES AUX POMMES

Pour 6 personnes, il vous faut :

La pâte :

- 1 boîte de petits suisses à 40%
- 1/3 de verre de lait
- 75 g de sucre
- 1 sachet de levure
- 1/4 de verre d'huile
- 300g de farine
- 1 pincée de sel



La garniture :

- 1 kg de pommes
- 30 g de beurre
- 50 g de raisins secs gonflés dans très peu de rhum
- 2 cuillerées de sucre

Recette :

- Mélanger les petits suisses avec le lait, le sucre et l'huile
- Ajouter peu à peu la farine avec la levure et le sel
- Pétrir pour obtenir une pâte homogène, rajouter un peu de farine si besoin
- Étaler la pâte en forme de rectangle et la déposer sur une plaque à pâtisserie préalablement beurrée
- Disposer dessus les pommes pelées, coupées très fines en les serrant bien
- Répartir les raisins et saupoudrer de sucre en poudre
- Faire cuire à four chaud Th 7 pendant 30 minutes
- Démouler et couper en petits rectangles. Servir tiède ou froid.



DOUILLONS AUX POMMES

Pour 6 personnes, il vous faut :

- Suffisamment de pâte Brisée pour que chaque pomme soit bien enveloppée
- 6 pommes reinettes pas trop grosses
- 1 citron
- Un peu de sucre en poudre mélangé avec de la cannelle en poudre
- 70 g de beurre
- 1 jaune d'œuf
- 2 cuillères à soupe de lait
- 30 g de farine



Recette :

- préchauffer le four Th 7
- Peler les pommes
- Les pocher 5 à 6 minutes seulement dans de l'eau citronnée, les égoutter et les éponger
- Évider les fruits avec un vide pommes et mettre au centre du sucre et du beurre
- Les poudrer légèrement de sucre à la cannelle
- Abaisser la pâte et découper des carrés
- Poser les pommes sur les carrés de pâte et remonter les bords pour enfermer chaque pomme en pinçant solidement
- Mélanger le jaune d'œuf et le lait
- Badigeonner chaque douillon
- Ranger sur une tôle beurrée
- Enfournier 30 minutes.





Décès

- ◇ CHAUVIN CARMEN épouse MARCUCCI 18/03/2021
- ◇ BOUVERET Pierre 12/08/2021
- ◇ MOUSSEL Georgette épouse GUERRIN 02/09/2021
- ◇ FLEURY Jacques 20/09/2021



Naissance

- ◇ BRASLERET Esmée 29/09/2021
- ◇ ALMOTAK Sarah 31/10/2021



Mariage

- ◇ LOUALI Rayân / NASSIMA Annab 25/09/2021
- ◇ FARGETTE DAVID / JOUFFROY Adeline 16/10/2021
- ◇ SAM Bunmy / TIENG Pong 06/12/2021

Le règlement général sur la protection des données (RGPD) stipule que les données personnelles enregistrées aux fins d'inscription d'un acte de naissance, mariage ou décès sur le registre de l'état civil ne peuvent être utilisées à des fins de félicitations ou de condoléances ou publiées dans la presse que si, au moment de l'établissement de l'acte, les personnes concernées ont donné leur accord.

Contacts utiles

Gaz et eaux :

Branchement particulier : 0810 477 477

Accueil clientèle : 0977 409 433

Intervention d'urgence : 0977 429 433

Dépannage électricité : 09.72.67.50.25

Gestion des déchets GBM : 03.81.41.55.35

Infos pratiques

Déchetterie des Tilleroyes

Du lundi au vendredi :

8h30 - 12h20 et 13h30 - 16h50

Samedi :

hiver : 8h30 - 12h20 et 13h30 - 16h50

été : 8h30 - 12h20 et 13h30 - 17h50

Dimanche :

été et hiver : 8h30 - 12h20

Déchetterie de Thoraise

Du lundi au vendredi :

8h30 - 12h20 et 13h30 - 16h50

Samedi :

hiver : 8h30 - 12h20 et 13h30 - 16h50

été : 8h30 - 12h20 et 13h30 - 17h50

Hiver : du 1er novembre au 28 ou 29 février
Été : du 1er mars au 31 octobre.



Mairie d'Avanne-Aveney

9 rue de l'église

25720 Avanne-Aveney

Téléphone : 03.81.41.11.30

Numéro astreinte élus : 06.88.22.88.69 (SMS non traités)

E-mail : mairie@avanne-aveney.com

Site : www.avanne-aveney.com

HORAIRES :

LUNDI : 9H-12H ET 14H-17H

MARDI : 14H-17H

MERCREDI : FERMÉ

JEUDI : 9H-12H (PERMANENCE URBANISME)

VENDREDI : 9H-12H ET 14H-17H



AGENCE POSTALE COMMUNALE

DU LUNDI AU VENDREDI : 13H30-16H30

SAMEDI : 10H-11H45

LEVÉE DU COURRIER :

DU LUNDI AU VENDREDI À 15H45

ET A 11H45 LE SAMEDI



BIBLIOTHEQUE

MERCREDI : 15H30-18H30

JEUDI : 15H30-18H30



Vous souhaitez être informé de l'actualité d'Avanne-Aveney ?
Abonnez-vous à la page Facebook « mairie Avanne-Aveney »
Et téléchargez l'application « Avanne Aveney » sur votre smartphone !